

la tribune

Le magazine d'information de la Commune de Roquebrune-sur-Argens - N°25

**DOSSIER
DÉMOCRATIE
PARTICIPATIVE**

Décembre 2008



**JOYEUSES
FÊTES !**

Les élus à votre service



Luc JOUSSE

Maire de Roquebrune-sur-Argens,
Président de la Société d'Economie Mixte S.A.R.A.
Président du C.C.A.S.
Hôtel de Ville du Village et Mairies annexes

sur rendez-vous.

Secrétariat Cabinet du Maire Tél. 04 94 19 59 51



Jean-Paul OLLIVIER

Premier Adjoint,
Délégué à l'Urbanisme au Foncier, aux Marchés public, à l'Administration générale, à la Culture et au Patrimoine.
Président du S.I.E.B.V.A.

Hôtel de Ville du Village et Mairie d'Honneur, sur rendez-vous.

Tél : 04 94 19 59 59 ou 04 94 19 59 54

E-mail : jpollivier@mairie-roquebrune-argens.fr



Michel BOUVARD

Délégué aux Finances publiques, à l'Emploi, au Développement économique, aux Affaires Maritimes.
Président de l'O.M.T.
Hôtel de Ville du Village, sur rendez-vous.

Tél : 04 94 19 59 01

E-mail : mbouvard@mairie-roquebrune-argens.fr



Annie

CABASSE LAROCHE

Déléguée au Tourisme.
Hôtel de Ville du Village, (ancien bureau de M. CABASSE), sur rendez-vous.
Tél. 06 09 07 76 45



Joëlle NEVEUX

Déléguée à l'Enseignement, à la Caisse des écoles, à l'Animation et au Domaine Public.
Services Affaires Scolaires et Service Animation, sur rendez-vous.

Tél : 04 94 19 59 55

E-mail : jneveux@mairie-roquebrune-argens.fr



Patrick VEGAS

Délégué à la Sécurité.
Le vendredi de 14h à 16h, sur rendez-vous.
Tél. 06 72 30 44 45
E-mail : PASA8306@yahoo.fr



Florent VILLANOVA

Délégué aux Sports et aux Loisirs
Centre de Loisirs de Culture et de Sports Julien Cazelles, mercredi de 16h à 19h, sur rendez-vous - Jeudi de 14h à 18h, sur rendez-vous.

Tél. 04 94 19 59 59



Michèle LETOT

Déléguée à l'Environnement et à la Santé Publique.
Service Environnement à la Mairie annexe des Issambres, sur rendez-vous.
Tél. 04 94 55 07 70



Marie-Claude GUERIN

Déléguée à l'Etat-Civil, au Cimetière, à la Tenue de la liste électorale, attestation d'accueil, sortie de territoire, certificat de vie, certificat de vie commune, recensement militaire, débits de boisson, attestation de résidence, certificat de communauté de vie, et à l'Agriculture. C.C.F.F., Commission Extra-municipale des risques majeurs.

Mairie d'honneur au Village, sur rendez-vous.

Tél. 06 72 94 82 76

E-mail : marieclaude-guerin@wanadoo.fr



Nicole LOTITO

Déléguée à la Politique de la Ville et des Jeunes, aux Crèches, aux Logements, à la Prévention Urbaine, à l'Artisanat, au Commerce.
Centre Communal d'Action Sociale, le lundi matin, sur rendez-vous – Tél. 04 94 44 51 30

Service « Sports-Loisirs-Jeunesse », le mercredi après-midi, sur rendez-vous - Tél. 04 94 82 91 30

Maison de Roquebrune, le vendredi matin, sur rendez-vous – Tél. 04 94 19 99 43

E-mail : vhacot@mairie-roquebrune-argens.fr



Philippe LEFEVRE

Adjoint spécial au quartier de la Bouverie
Mairie annexe de la Bouverie
Tous les matins du lundi au vendredi, sur rendez-vous.
Tél. 06 74 78 92 68



Colette ANGLADE

Adjointe spéciale au Quartier des Issambres.
Mairie Annexe des Issambres
Le lundi de 9h30 à 12h et le mercredi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 16h30, sans rendez-vous.
Tél. 06 72 30 32 53



André COURTIL

Délégué aux Travaux Services Techniques, Eau-Assainissement, Grands Projets au Village sur rendez-vous.
Tél. 06 76 54 69 60



Liliane TISSERAND

Déléguée aux Affaires Sociales.
Centre Communal d'Action Sociale, sur rendez-vous.
Tél. 06 72 89 89 36



Michel TING

Délégué aux Affaires Patriotiques, Correspondant Défense.
Hôtel de Ville du Village, Mairie annexe des Issambres et de la Bouverie, le mercredi, sur rendez-vous.

Tél. 06 87 67 47 14

E-mail : mairie@ville-roquebrune-argens.fr



Jean-Christophe MILLIOT

Délégué aux Assurances.
Hôtel de Ville du Village, le lundi matin sur rendez-vous.
Tél. 06 71 31 45 56

E-mail : mairie@ville-roquebrune-argens.fr - www.roquebrune.com
Rue Grande - André Cabasse / Tél : 04 94 19 59 59

Sommaire

Édito



BRÈVES	P 4-5
VIE PATRIOTIQUE	P 6
ACTUALITÉ	P 7
TOURISME	P 8
ENFANCE-JEUNESSE	P 9-11
SPORT	P 12-13
TRAVAUX	P 14-17
URBANISME	P 18
DOSSIER "DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE"	P 19-21
ÉCONOMIE - EMPLOI	P 22
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	P 23-24
ENVIRONNEMENT	P 25-27
SOCIAL	P 28-29
CULTURE	P 30-31
PORTRAIT	P 32
PATRIMOINE	P 33
RÉTROSPECTIVE	P 34-36
AGENDA	P 37
ASSOCIATION	P 38
DÉTENTE	P 39

Madame, Monsieur,

L'année 2008 se termine et la suivante s'annonce...

2008 aura été une année intense, ne serait-ce que pour la vie de notre Commune avec les élections municipales. Si la Municipalité, qui a été largement réélue, a continué son rythme de travail en mettant en route la réalisation de nouveaux bâtiments communaux, des services à la population, des manifestations..., elle ne peut faire abstraction du contexte qui la dépasse et fait peser sur elle des menaces.

Outre la crise financière mondiale dont nous aurons à gérer, localement, des retombées concrètes dès maintenant (droits de mutation en baisse, taux d'intérêt de quelques emprunts à la baisse, ralentissement économique), il faudra aussi tenir compte de son impact sur la saison touristique à venir, notamment, car le pouvoir d'achat de nos visiteurs en sera dépendant. Sans compter que les dotations extérieures, notamment de l'Etat, seront sûrement de plus en plus serrées.

Pour notre intégrité territoriale, nos sites, nos agriculteurs et viticulteurs, les riverains, la L.G.V. peut être également lourde de conséquences, y compris pour les contribuables départementaux que nous sommes tous ! Seule une forte mobilisation permettra, il faut l'espérer, d'éviter le pire.

La « trêve des confiseurs » qui s'approche nous permettra à toutes et tous de souffler. Surtout, nous nous ressourcerons auprès de nos familles, de nos proches, de nos amis, car, en ces temps agités et instables où bien des certitudes et des situations établies sont remises en cause, ou compromises, il est important de nous retrouver, de se retrouver. Ce « cocooning », loin d'être un repli frileux, doit nous permettre, au contraire, de puiser une énergie supplémentaire pour faire face aux défis de demain, de l'année 2009, qui arrive.

Faisons donc preuve d'encore plus de cohésion, de solidarité : seuls, nous sommes fragiles, ensemble, nous sommes plus forts. Que cette fin d'année, chaque jour, nous permette de renforcer nos liens, ceux d'une véritable communauté de vie roquebrunoise !

Profitons donc, toutes et tous, de cette période festive pour laquelle la Ville, cette fois encore, fait des efforts d'illumination et d'animation pour que Roquebrune-sur-Argens soit toujours plus chaleureuse et attractive.

Joyeux Noël et bonnes fêtes de fin d'année !

Luc JOUSSE
Maire de Roquebrune-sur-Argens

La Tribune de Roquebrune vous est destinée. Que vous souhaitiez exprimer votre opinion sur un sujet de la vie locale, ou nous soumettre une réflexion qui vous tient à cœur, n'hésitez pas à nous écrire :

HÔTEL DE VILLE - LA TRIBUNE DE ROQUEBRUNE
SERVICE COMMUNICATION
BP4 - 83520 ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

Éditeur : Mairie de Roquebrune-sur-Argens
(Service communication)

Directeur de la Publication : Emmanuelle Guerry
Conception-Création :
Agence RAYCLAME - 04 98 11 97 97

Impression : IAPCA (Groupe Riccobono)

Dépôt légal à parution : ISSN 1629-0690

LE CONSEILLER RÉGIONAL EN VISITE À ROQUEBRUNE



Charles LAUGIER, nouveau Conseiller Régional, accompagné de son assistante **Nadia GENTILINI**, a rencontré récemment en Maire de Roquebrune les Elus et Chefs de Service pour un tour d'horizon des projets communaux pouvant être aidés par la Région.

Celle-ci finance déjà, depuis plusieurs années, certaines opérations importantes comme la revitalisation du village, la restauration de l'Eglise, des acquisitions foncières..., il a été convenu d'élargir encore plus cette collaboration.

Cette réunion s'est déroulée dans une ambiance conviviale et fructueuse impulsant par la même un nouveau relationnel entre la Région et la Ville.



TENNIS

Pierre BARTHES, présent pour la reprise au club du Village

En septembre dernier, **Pierre BARTHES** était présent au C.A.R. tennis du Village, aux côtés de **Jean-Paul OLLIVIER**, Premier Adjoint, **Florent VILLANOVA**, Adjoint aux Sports, et de **Pierre LEMAIRE**, Président. **Pierre BARTHES**, célèbre ancien Champion de tennis, ami et ancien formateur de **Christian TRINEAU-TARGIONI**, professeur au club, a honoré par sa présence la rentrée tennistique du Village.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes annuelles de recensement.

A partir du jeudi 15 janvier 2009, les agents recenseurs, identifiables grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent leur nom, leur photographie et la signature du Maire, se présenteront au domicile des personnes recensées avec les documents à compléter. Les questionnaires doivent être remis à l'agent recenseur ou retournés à la Mairie ou à l'INSEE avant le 21 février 2009.

Pour savoir si vous êtes recensé cette année, ou pour obtenir des renseignements complémentaires, veuillez contacter la Mairie (Tél. 04 94 19 59 59).

C'est une fonction municipale majeure car elle influe sur les dotations financières futures de l'État vers la Commune.

DON DU SANG Un geste qui nous concerne tous

L'Etablissement Français du Sang Alpes Méditerranée enregistre une baisse des donneurs de sang lors des collectes ponctuelles, mais aussi sur les sites fixes de dons. Cependant, la distribution des produits aux malades ne cesse d'augmenter, ce qui entraîne une diminution croissante des stocks de produits sanguins.

L'Etablissement Français du Sang lance donc un appel à tous les donneurs volontaires, afin de se mobiliser dès maintenant.

Seuls 4% de la population donne son sang...

Près de 90% de la population se dit favorable pour donner son sang, mais seuls 4% passent vraiment à l'acte. Le risque d'atteindre le stock minimum de sécurité fixé à 4 500 produits sanguins (**représentant seulement 7 jours de stock**) devient de plus en plus important. En effet, à l'heure actuelle, l'Etablissement Français du Sang est à 11 jours de stock. L'idéal serait d'obtenir un niveau entre 14 et 15 jours de stock.

Il est donc nécessaire d'accueillir 4 000 volontaires, chaque semaine, sur les collectes.

Vous pouvez également connaître les dates des prochaines collectes sur :

www.dondusang.net ou www.e-donneur.com ou contacter l'Amicale des donneurs de sang : Tél. 06 07 55 59 46

ERRATUM « TRIBUNE » N°24

Dans l'article concernant l'inauguration du « Parking du Jardin des Artichauts » (Tribune précédente) une erreur sur l'orthographe du nom de famille des anciens propriétaires du terrain, où est désormais érigée la Mairie d'Honneur, a été relevée. Il s'agit bien de la famille **ESCOFFIER/GRIAT**. Nous les remercions de leur compréhension et leur présentons nos excuses.



STATIONNEMENT « Zone bleue » à l'année aux Issambres

Afin de faciliter la rotation des véhicules au quartier des Issambres en période estivale, la Commune a institué, dès 2007, une zone de stationnement gratuite, représentée par un marquage au sol bleu et dont la durée est limitée à 1h30.

Cette mesure ayant donné des résultats satisfaisants, la Commune a décidé, après concertation avec les conseillers de quartier, de maintenir, à titre expérimental, une zone bleue à l'année sur la Place San Peire, soit 21 emplacements.

En ce qui concerne la rue des Arapèdes, la rue des Sars, l'allée des Muges et le long de la promenade Adrien BEAUMONT, la « zone bleue » reste applicable du 15 juin au 15 septembre.



AÏKIDO L'ambassadeur du Japon honore le stage estival

Début août 2008, la Commune de Roquebrune accueillait la cinquième édition du stage estival d'aïkido. Conduite par **Christian TISSIER**, 7^{ème} Dan d'Aïkido et leader de la Fédération française, la formation 2008 était d'autant plus importante qu'elle accueillait une personnalité diplomatique. En effet, **Yutaka IMURA**, Ambassadeur du Japon en France, a participé au stage ! Ce fut également l'occasion pour **Michel BOUVARD**, Adjoint au Maire, Président de l'O.M.T., et **Florent VILLANOVA**, Adjoint délégué aux sports, de remettre à son **Excellence IMURA**, à l'occasion du 150^{ème} anniversaire des relations diplomatiques franco-japonaises, la médaille de la Ville de Roquebrune.

DEUX NOUVEAUX CENTENAIRES À ROQUEBRUNE !

L'année 2008 aura été riche en anniversaires à Roquebrune avec, désormais, trois centenaires ! Après M. SOUCIET en février 2008 (Tribune n°23), ce fut le tour de M. GARCIA et de Mme CARPENTIER de souffler leurs 100 bougies, entourés de leurs familles et des élus.



Monsieur Ulpiano GARCIA, 100 ans le 20 août 2008

M. GARCIA est né en 1908. Il est arrivé en France, avec sa famille, après la guerre de 14/18. Passionné par la nature, il travaillera dans les bois avec son père, du côté de Château Renault (Indre et Loire). C'est en 1975 qu'il vient à Roquebrune pour passer une retraite paisible, au rythme de la pêche et des promenades, entouré de ses 4 petits-enfants et de ses 7 arrière-petits-enfants ! Notons qu'à 100 ans, M. GARCIA vit toujours dans son appartement.



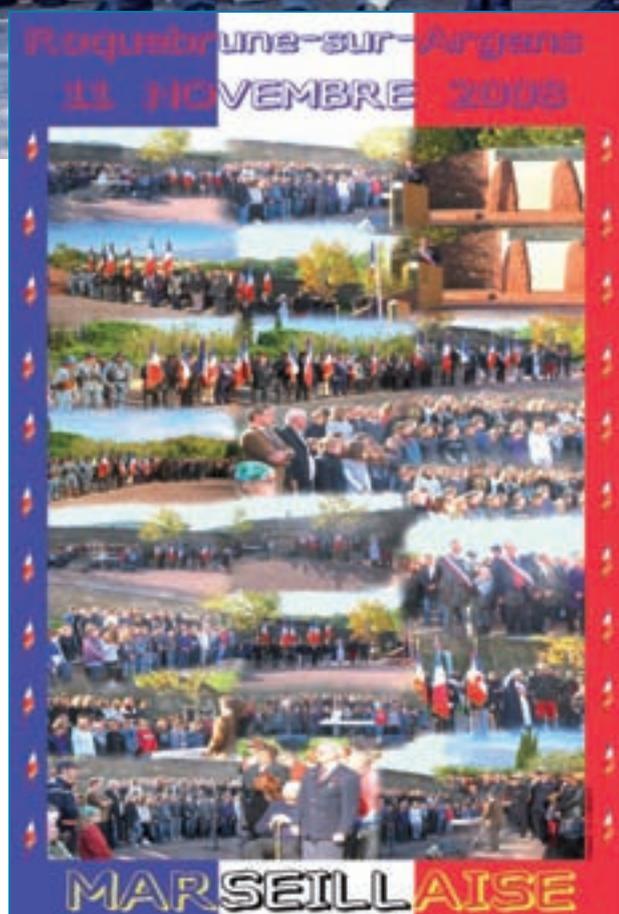
Madame Louise CARPENTIER, 100 ans le 17 novembre 2008

Née à Roeulx (Nord) le 17 novembre 1908, Mme CARPENTIER a exercé différents métiers. A son mariage, elle est devenue collaboratrice de son mari, Paul, artisan bottier cordonnier jusqu'au décès de celui-ci en 1966. Attachée à son village et à sa Région, elle a décidé de se rapprocher de ses proches en avril 1987 en s'installant au foyer logement « Jas de Callian ». A 100 ans, elle a le bonheur de compter une grande famille avec deux enfants, 5 petits enfants, 9 arrière petits-enfants et une arrière arrière petite-fille.

La « Tribune » souhaite tous ses vœux de bonheur et de santé à Mme CARPENTIER et M. GARCIA.

CÉRÉMONIE PATRIOTIQUE DU 11 NOVEMBRE 2008

Messieurs Jean CARPENTIER et Albert SANTUCCI
décorés de la Légion d'Honneur



UNE CÉRÉMONIE ÉMOUVANTE

Lors de la cérémonie patriotique du 11 novembre dernier, Messieurs **Jean CARPENTIER** et **Albert SANTUCCI** ont été décorés de la Légion d'Honneur par le **Colonel FESSELET**.

Dans son discours, le Maire de Roquebrune-sur-Argens, **Luc JOUSSE**, est revenu sur le parcours militaire, héroïque, de ces deux hommes et les a félicités pour leur bravoure et leur dévouement.

Avec le Mémorial du Combattant, la Municipalité a redonné aux cérémonies patriotiques l'importance qu'elles méritent. Roquebrune entend préserver ainsi le devoir de mémoire pour tous ces hommes qui ont défendu notre pays, parfois même au sacrifice suprême de leur vie.

Jamais il n'y avait eu autant de monde à une manifestation patriotique sur Roquebrune.

Félicitations, surtout aux nombreux enfants et à leur professeur, **François LABATUT**, pour leur interprétation de la Marseillaise, assurément un moment très émouvant !

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

LA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE

Dernière séance de l'année 2008 pour le Conseil Municipal qui a examiné, ce 2 décembre, 40 délibérations. Certaines, particulièrement importantes, méritent une mise en valeur particulière.

VIE LOCALE

Communauté de Communes avec Puget : lancement de l'étude de faisabilité

Le renouvellement de l'équipe municipale de Puget-sur-Argens est l'occasion de nouer, avec la municipalité conduite par **Paul BOUDOUBE**, des liens plus étroits, dans l'intérêt général des deux populations. Un premier partenariat vient d'être signé concernant le tourisme : l'Office Municipal de Tourisme de Roquebrune-sur-Argens va ainsi être mis à la disposition de Puget, pour ouvrir le premier « point tourisme » de Puget (cf. article p.8) Cet accord, qui vient souligner toute la valeur professionnelle de l'O.M.T. roquebrunois, pose les prémices d'une prochaine Communauté de Communes. L'étude de faisabilité, préalable à cette structure de coopération intercommunale, vient d'être votée. Cette étude, réalisée par un cabinet spécialisé, permettra de définir les compétences, les services d'intérêt communautaire, les moyens à transférer et les synergies et économies d'échelle possibles.

Une motion adoptée pour demander la sécurisation de l'alimentation électrique de l'Est-Var

Le Conseil Municipal a adopté une motion, suite à la panne générale du réseau EDF connue il y a quelques semaines.

« Le « black-out » que les Alpes-Maritimes et l'Est du Var ont connu pendant plusieurs heures, il y a peu, illustre la fragilité de la desserte électrique de notre territoire. Or, sans électricité, notre vie moderne s'arrête : les ordinateurs ne peuvent pas être utilisés, les boutiques n'ont plus de terminaux de paiement, les ascenseurs bloquent leurs passagers, ... bref, toute domotique est alors impossible et la santé même de nombreux malades s'en trouve menacée. Plusieurs heures de travail ont donc été perdues ce jour-là, et nous avons tous mesuré, in vivo, combien nous sommes dépendants de la « fée électricité ». Au XXI^{ème} siècle, en France, dans notre partie de la Région P.A.C.A. qui concentre une forte activité, notamment industrielle ou touristique et des centaines de milliers d'habitants, il n'est pas tolérable de connaître une telle situation.

La préservation de nos sites, avait conduit, il y a quelque temps, à l'abandon du projet de ligne aérienne haute tension « Boutre-Carros ». Mais il devient urgent, sous peine de connaître un « black-out » encore plus important, de sécuriser

l'alimentation de nos entreprises et de nos foyers, ce qui d'ailleurs est fait pour toutes les autres Régions françaises : notre exception est donc une forme d'injustice. Le déficit est important, plus de 500 000 volts ! Le Ministère en charge du dossier propose d'enterrer une ligne haute tension de 225 000 volts, grâce aux techniques actuelles. Le reste devra être fourni par un engagement fort des collectivités, notamment communales, envers les énergies renouvelables : en clair, les panneaux photovoltaïques.

Dans le cadre du « Grenelle de l'environnement » et du « plan photovoltaïque » souhaité par le Gouvernement, et des études de l'opérateur R.T.E., la Ville de Roquebrune-sur-Argens tient, par cette motion à solennellement affirmer :

1 - son soutien à la sécurisation de l'alimentation électrique, notamment de l'Est-Var, par l'enfouissement, protecteur des sites et dont le tracé sera à préciser, d'une ligne haute tension de 225 000 volts, son coût étant pris en charge par l'Etat ;

2 - sa volonté d'implanter, sur son périmètre communal, des installations photovoltaïques permettant à la Commune de contribuer à une production d'électricité « propre », mise à disposition d'EDF, et de bénéficier des aides et recettes générées par les autorisations d'implantation de ces ouvrages ;

3 - sans souhait d'intensifier, pour ses investissements, le recours à des procédés et matériels permettant de limiter la consommation électrique, comme cela a été récemment le cas avec l'implantation de candélabres à la Bouverie ou à la Gaillarde, consommant 30% d'électricité de moins qu'un matériel habituel.

SECURITE CIVILE

Adoption du « Plan de sauvegarde communal »

Notamment suite aux incendies de 2003, la Commune s'est attelée à l'élaboration d'un document global, recensant l'ensemble des risques, les modes opérationnels pour y parer ou intervenir lors de situations de crise. Après un processus de maturation, comprenant des exercices de simulation, il a été possible au Conseil Municipal de voter sa mise en œuvre, à compter du 2 décembre 2008. Affiché publiquement en Mairie pour que le public puisse en prendre bonne connaissance, il permettra d'encore mieux coordonner l'action des secours, C.C.F.F et des pompiers, lors d'événements liés à des risques majeurs identifiés.

ENVIRONNEMENT

Sensibilisation et chantiers d'insertion : nouvelle convention avec CLARISSE environnement

Une nouvelle convention lie la Ville et l'association spécialisée, CLARISSE environnement, pour mettre en place des chantiers d'insertion sociale et professionnelle, permettant l'entretien et la mise en valeur du patrimoine communal naturel. Cette initiative, particulièrement efficace, participera donc à l'emploi, autant qu'à l'entretien des sites. Le Maire a regretté le désengagement financier de l'État sur cette fonction régaliennement majeure.

Protection des eaux de baignade Prolongation de l'émissaire de la S.T.E.P. de la Gaillarde

Afin de respecter les réglementations les plus drastiques en matière d'assainissement et de traitement des eaux usées, la Commune vient de lancer le programme des travaux de mise aux normes et d'extension de la station de traitement de la Gaillarde. La mise en service est prévue pour la fin 2009. Afin d'améliorer encore la qualité des eaux de baignade, la Commune a décidé, en parallèle, de prolonger la longueur et la profondeur de l'émissaire de rejet en mer des eaux traitées. Plus de 550 000 euros vont y être affectés.

FINANCES

Adoption de la « D.M. 2 »

Régulièrement, il est nécessaire, en cours d'année, de voter des « Décisions Modificatives » (D.M.), afin d'adapter le Budget Primitif voté en début d'exercice, à l'évolution et aux besoins constatés pour la suite. La « D.M. 2 » a pour objet essentiel de réajuster le budget alloué aux dépenses complémentaires pour couvrir les frais relatifs à l'élaboration du P.L.U. et des frais des structures intercommunales (S.I.V.O.M., S.I.V.T.A.S...).

SOCIAL

Une D.U.P. pour agrandir le Foyer-logement des Issambres sur l'emplacement réservé, dit du « Manoir de la Thébaïde »

Les personnes âgées, notamment dépendantes, font l'objet d'une attention particulière de la part de la Municipalité. Au Village, un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) a été ouvert. Aux Issambres, il convient de pouvoir procéder à l'extension du Foyer-logement « La Recampado ». Cette extension s'avère nécessaire en termes de conservation, sur site, d'une unité médicalisée. Pour ce faire, il faut pouvoir disposer de l'assiette foncière nécessaire. A cette fin, une procédure d'expropriation a été lancée, l'utilité publique en étant évidente.

L'O.M.T. À L'HONNEUR

Obtention du label « Famille Plus »



Le 22 octobre dernier, l'Office Municipal de Tourisme de Roquebrune-sur-Argens s'est vu décerné le label « Famille Plus » par le cabinet d'audit Protourisme. Michel BOUVARD, Adjoint au Maire et Président de l'Office Municipal de Tourisme, Annie CABASSE-LAROCHE, Adjointe au Tourisme, le personnel de l'Office de Tourisme de Roquebrune ainsi que les adhérents à la démarche « Famille Plus », étaient présents lors de l'annonce officielle des résultats. A l'heure actuelle, seules deux Communes du département l'ont obtenu !

Des activités adaptées aux familles

L'Office Municipal de Tourisme a donc proposé cette année des activités et des animations spécialement destinées aux familles. Le programme, varié, a remporté un franc succès : chasse au trésor, balades gourmandes, balades en famille, ateliers pour enfants, courses d'orientation... autant d'animations qui ont su séduire petits et grands.

Noël à l'Office Municipal de Tourisme de Roquebrune

L'Office de Tourisme a organisé le concours « Les petits anges de Noël » du 1^{er} au 17 décembre. Destiné aux enfants de 6 à 12 ans, tous les petits artistes de la Commune ont pu venir dans les Offices de Tourisme du Village et des Issambres pour retirer l'ange à décorer. La remise des prix a lieu le mercredi 17 décembre, à 16h, à l'Office de Tourisme du Village.

ROQUEBRUNE ET PUGET SUR ARGENS

Premier partenariat pour un futur Office de Tourisme Intercommunal



Suite aux dernières élections, la Municipalité de Roquebrune et la nouvelle de Puget, les Maires et les Premiers adjoints de Roquebrune et Puget s'étaient rencontrés afin d'évoquer l'éventualité de mettre en place une Communauté de Communes. En l'attente des résultats de l'étude d'opportunité et de faisabilité de cet E.P.C.I. qui va démarrer, des partenariats, des rapprochements ont déjà eu lieu dans plusieurs domaines. Cette volonté de coopération entre Roquebrune et Puget aboutit aujourd'hui en matière de tourisme, avec la création d'un « point d'accueil » à Puget sur Argens, géré par l'Office Municipal de Tourisme de Roquebrune, dans l'attente de la création d'un Office Intercommunal de Tourisme lorsque la Communauté de Communes sera créée.

Jusqu'à ce jour, Puget ne disposait pas encore d'un Office de Tourisme. La nouvelle Municipalité élue en mars dernier a donc souhaité mettre fin à cette situation anormale en se dotant d'un « point accueil » efficace car professionnel. Ce « point accueil » fonctionnera, à l'Espace Victor HUGO de Puget sur Argens, de 9h30 à 12h et de 14h à 18h, du mardi au samedi, et 7 jours sur 7 en juillet-août. Il sera animé par du personnel de l'Office Municipal de Tourisme de Roquebrune-sur-Argens, expérimenté et spécialisé, parlant notamment plusieurs langues.

Ouverture d'un point accueil touristique à Puget en janvier 2009

Le 19 novembre dernier, les Maires des Communes de Roquebrune-sur-Argens et Puget sur Argens, Luc JOUSSE et Paul BOUDOUBE, ainsi que le Président de l'Office de Tourisme de Roquebrune, Michel BOUVARD, en présence des deux Adjointes au Tourisme, Annie CABASSE-LAROCHE et Monique COUROUGE, ont signé un contrat de partenariat, dans l'objectif d'ouvrir un point d'accueil touristique à Puget, qui sera géré par l'Office Municipal de Tourisme de Roquebrune, celui-ci ayant fait ses preuves.

Ainsi, l'O.M.T. de Roquebrune, dirigé par Marie GARCIN ZAITER, pourra mettre son expertise, le fruit d'une expérience de 6 années récompensée notamment par l'obtention d'une 3^{ème} étoile en 2005, de

labels dont le fameux « Famille Plus » en 2007/2008, ou encore des trophées de la communication en 2006, au service de la Ville de Puget et des touristes.

Il faut rappeler que l'Office de Tourisme de Roquebrune accueille chaque année près de 60 000 visiteurs : c'est un outil, efficace, pour assurer l'attractivité communale. Il œuvre sans cesse à améliorer la qualité de l'accueil et met actuellement tout en œuvre afin de faire valider la qualité de ses services par l'obtention d'une 4^{ème} étoile. Il est également en charge de la promotion de la Commune, de la commercialisation de produits touristiques ainsi que du développement de l'offre touristique.

Un partenariat innovant, prémices d'une prochaine intercommunalité

A l'instar du domaine culturel, la législation ne prévoit pas d'établissements publics de coopération touristique. Or, le projet de Communauté de Communes entre Puget et Roquebrune n'en est qu'à sa phase d'étude. Aussi, du fait de l'absence de structure juridique adaptée à leur volonté de mettre en œuvre une véritable politique touristique conjointe, les deux Communes ont imaginé de contractualiser un partenariat touristique inédit et original. Les « fiançailles » de Roquebrune et Puget s'officialisent donc avec l'ouverture, dans un premier temps, d'un point d'accueil touristique, que l'on peut qualifier « d'intercommunal » à Puget, en attendant la suite...

INAUGURATION DE L'ESPACE MULTI-SPORTS

Une dénomination à la mémoire de Kaïs NOUIOUI



Conformément aux engagements pris, le 1^{er} octobre, le Maire inaugurait, aux côtés de son Premier Adjoint, Jean-Paul OLLIVIER, des élus municipaux, d'Alim RADOINE, pilote du projet, et des parents de Kaïs NOUIOUI, le complexe multi-sports situé à l'espace Maurice Calandri au Village. Kaïs était un Roquebrunois sportif et apprécié de tous, disparu prématurément. Désormais, les jeunes peuvent profiter de cette installation sportive et de loisirs, conforme à leurs attentes, avec terrain de basket, skate-park, terrain de foot, gradins en béton dignes de ce nom... L'espace Kaïs NOUIOUI est ouvert tous les jours de 9h à 21h.

Ce projet a également permis de couvrir le ruisseau qui coule à côté de la salle Calandri, en face de l'école, et de créer aussi de nouvelles places de parking.

Notons également que ce projet a été porteur d'emplois. En effet, les entreprises intervenant sur ce chantier ont embauché des jeunes du Village pour participer aux travaux. Trois d'entre eux ont d'ailleurs eu la possibilité de conserver cet emploi sur le long terme.

L'ACCUEIL DE LOISIRS AU C.L.S.C. JULIEN CAZELLES

Une démarche éducative très fréquentée !



A la rentrée 2008, les animateurs du centre de loisirs ont mis en place de nouveaux projets pédagogiques afin de répondre au mieux aux attentes des enfants de la Commune.

Comme chaque année, les accueils de loisirs connaissent un immense succès : 75 enfants s'y rendent chaque semaine pour participer aux activités proposées.

Le service Sports-Loisirs-Jeunesse a également mis en place un dispositif de « passerelle » permettant aux enfants du centre de loisirs de participer à l'école municipale des sports. Ceux-ci peuvent ainsi être initiés à différentes pratiques sportives.

Par ailleurs, les jeunes licenciés du C.A.R. Football, inscrits au centre de loisirs, peuvent suivre leurs entraînements le mercredi après-midi, grâce à un partenariat entre le club et la Municipalité.

Les activités « Autour de l'école »

La Municipalité a mis en place des activités « autour de l'école » afin d'accueillir les enfants le matin de 7h15 à 8h20, avant l'école, et en fin d'après-midi de 16h30 à 19h, après l'école. Différentes activités d'éveil, de création et sportives leur sont proposées dans un environnement épanouissant.

Pour l'année 2008, le service Sports-Loisirs-Jeunesse a enregistré une augmentation de 44% pour l'accueil du matin, de 20% pour le temps du goûter et de 16% pour le Centre de Loisirs du mercredi, par rapport à l'année 2007 et sur l'ensemble des trois quartiers.

CENTRE DE LOISIRS

Un stage « Sport détente » à la Toussaint

Durant les vacances de la Toussaint, les jeunes Roquebrunois ont profité d'un programme riche et varié lors duquel les activités sportives ont tenu une place très importante.

Sur un domaine communal, situé à proximité du site de l'aire de broyage de végétaux du Fournel, mis à la disposition de la Municipalité, les adolescents du centre de loisirs ont pu bénéficier d'un parcours de cross/moto aménagé spécialement pour cette activité.

Ils se sont initiés et perfectionnés aux techniques du moto-cross : conduite, réglementation, consignes de sécurité, respect de l'environnement, équilibre, maîtrise et connaissance de l'engin...avec **Eric CORNILLE**, professionnel diplômé d'un brevet d'état de sport mécanique.



D'autres activités comme le wake-board, le VTT, l'escalade, le tir à l'arc... étaient également proposées. Toutes ces pratiques développent des qualités éducatives : maîtrise de soi, respect des règles et de l'environnement, dextérité, précision, entraide... Toutes bien utiles.

ECOLE MUNICIPALE DE NATATION

Apprendre à nager en toute sérénité

Le service Sports-Loisirs-Jeunesse a mis en place une Ecole de natation sous la forme de cycles d'apprentissage (13 séances par cycle).

Le mardi soir, à la sortie de l'école, les 45 enfants inscrits se rendent à la piscine de Sainte-Maxime, accompagnés de leurs éducateurs sportifs spécialisés.

A la fin de chaque cycle, les petits nageurs roquebrunois passent des tests de natation en vue d'obtenir un nouveau brevet de natation.

Avec l'Ecole de natation, les enfants de la Commune se familiarisent au milieu aquatique et pourront par la suite profiter au mieux des activités nautiques de la Ville.



ECOLE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS

Accueil de la troisième promotion !



Cinq ans après sa création, l'Ecole des Jeunes Sapeurs Pompiers accueille la 3^{ème} promotion, depuis septembre dernier.

20 candidats, nés en 1994 et 1995, ont passé les tests de sélection, basés sur des épreuves physiques et sur un entretien avec les parents. Seuls 14 jeunes ont été retenus pour débiter ces trois années de formation.

L'APPRENTISSAGE D'UN MÉTIER

L'Ecole des Jeunes Sapeurs Pompiers a pour objectif, d'une part, d'apprendre les différentes techniques liées au métier de Sapeurs Pompiers et, d'autre part, d'inculquer un comportement citoyen aux jeunes.

Durant l'année scolaire, la 3^{ème} promotion de l'Ecole des J.S.P. suivra des cours théoriques, pratiques et de sports, tous les mercredis après-midi, sauf en période de vacances scolaires, dans les casernes de Roquebrune-sur-Argens et du Muy. Au total, ce sont 10 Sapeurs Pompiers, titulaires du diplôme d'animateur, qui dispensent les cours de l'Ecole des J.S.P., sous la responsabilité de **Patrice TALLENT**.

LES OBLIGATIONS LIÉES À LA FORMATION

Etre Sapeur Pompier exige d'avoir une discipline irréprochable. C'est pourquoi, dès leur recrutement au sein de l'école, les candidats signent le règlement intérieur avec leurs parents. Ils s'engagent également à participer à toutes les cérémonies commémoratives, ainsi qu'aux épreuves sportives départementales des Sapeurs Pompiers, notamment le cross départemental et le challenge de la qualité (épreuves athlétiques).

A l'issue des trois ans de formation, les jeunes du bassin Muyois, Roquebrunois et Pugetois pourront présenter le Brevet des Jeunes Sapeurs Pompiers, diplôme reconnu par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, ainsi que par le Ministère de l'Education Nationale. L'obtention de ce diplôme leur permettra d'être recrutés comme Sapeurs Pompiers volontaires, dès 17 ans.

Grâce à cette formation, la réussite au concours de Sapeurs Pompiers professionnels sera facilitée.

Les prochains tests de sélection d'entrée à l'Ecole des Jeunes Sapeurs Pompiers auront lieu en juin 2010, pour les jeunes nés en 1995 et 1996.

LA 3^{ÈME} PROMOTION DE L'ECOLE DES J.S.P.

- Jeyson ALBIZU
- Florent BEAUVAIS
- Michaël BEAUVAIS
- Alexandre BERNARD
- Clément CHARBONNIER
- Jimmy CHATEIGNER
- Virginie DHAeyer
- Romane GUION
- Aurélia MAMMAIONI
 - Edith MARTIN
 - Célia MICAUD
 - Kévin POLIDON

ECOLE DE SPORTS

16 Roquebrunois aux "Voiles de Saint-Tropez"

C'est dans le cadre de l'Ecole Municipale des Sports Nature du mercredi que 16 adolescents ont pu participer aux régates de prestige des voiliers modernes et anciens, plus connues sous le nom « Les Voiles de Saint-Tropez ».

Les jeunes ont pu admirer des bateaux de rêves avec des voilures de toutes les tailles et de toutes les couleurs. Ils ont surtout pu, un instant, prendre la barre d'un catamaran de 15 mètres, procurant à ces jeunes marins des sensations inoubliables.

La Municipalité remercie **Jacques BLANCHARD**, responsable du Catamaran, pour avoir partagé sa passion et donné du rêve aux jeunes de l'École Municipale des sports nature.



VOILE

Matthieu GIROLET éveille les écoliers des Issambres



Tout juste rentré de la course Cap Istanbul, sa première épreuve sur le circuit solitaire Figaro, Matthieu GIROLET a remercié, le 23 octobre dernier, les enfants et enseignants de l'école primaire des Issambres pour leur soutien durant la course en leur remettant le « cagnard » de course qu'arborait son bateau pendant cette compétition. En effet, dans le cadre d'un programme pédagogique mis en place avec les enseignants des Issambres, contre-partie du sponsoring de la Commune de Roquebrune-sur-Argens, trois classes ont suivi avec attention et intérêt son parcours.

Les élèves des Issambres s'étaient déplacés à Nice avant le départ pour toucher du doigt la réalité des derniers préparatifs, visiter le village de course et échanger avec le skipper.

Ils ont ensuite suivi au quotidien Matthieu, à la fois sur la cartographie de la course mais aussi par des vacances régulières avec le skipper lors des étapes ou encore sur l'eau, au cœur de la course, grâce au téléphone satellite.

La pédagogie est au centre de cette aventure humaine et sportive puisque seront tour à tour abordés, durant l'année scolaire et en s'appuyant sur cette course à la voile, les matières traditionnelles comme les mathématiques, l'histoire, la géographie et le français. Ce partenariat pédagogique est aussi l'occasion pour les enfants de découvrir la mythologie grecque et romaine, d'ouvrir les yeux sur les enjeux environnementaux de "leur" mer ainsi que de prendre conscience des frontières de l'Europe. Tout un programme donc, qui les occupera jusqu'à la fin de l'année et sera prolongé par un numéro spécial du journal de l'école.

Rappelons que cette action, mise en place sous la houlette de **Joëlle NEVEUX**, Adjointe à l'Enseignement, de **Florent VILLANOVA**, Adjoint aux Sports, avec le soutien logistique du Service municipal Sports-Loisirs-Jeunesse, est menée par **Mme BARTHONNET**, Directrice de l'école, et **M. FERTE**, enseignant. **Arnaud LEJOLIVET**, du Centre Municipal de Voile a également été, lors des vacances, l'indispensable interface entre le coureur et les élèves.

VOILE

Le centre de voile forme ses futurs moniteurs

Pendant les vacances de la Toussaint, le Centre Municipal de Voile des Issambres a organisé une session de formation de futurs moniteurs fédéraux. 7 jeunes, dont 5 Roquebrunois, ont donc débuté leur parcours de formation pour obtenir le sésame qui leur permettra d'enseigner la voile. Les futurs moniteurs se sont donc perfectionnés et ont découvert les plaisirs et difficultés de l'enseignement de la voile aux côtés d'**Arnaud LEJOLIVET**, agent municipal, qui leur a dispensé des cours théoriques suivis de périodes de navigation.

Ce futur réservoir de moniteurs pourra alimenter le recrutement des saisonniers au centre de voile, pour ceux qui auront terminé leur formation.



« ROQUEBRUNE HONORE SES CHAMPIONS 2008 »

180 CHAMPIONS AVEC JEAN-PIERRE RIVES, PARRAIN D'HONNEUR



Le 7 novembre, la Municipalité de Roquebrune-sur-Argens a organisé, pour la troisième année consécutive, la cérémonie officielle « Roquebrune honore ses champions », aux Issambres. Les « Champions 2008 » ont été récompensés par le Maire, Luc JOUSSE, et Jean-Pierre RIVES, ancien international français de rugby et capitaine de l'équipe de France.

UNE CÉRÉMONIE SPORTIVE INCONTOURNABLE POUR LES CLUBS ROQUEBRUNOIS

Ville sportive de par les nombreuses infrastructures de qualité qu'elle recense sur son territoire et aux multiples disciplines proposées par les clubs roquebrunois, Roquebrune est fière de compter de nombreux sportifs titrés tant au niveau local qu'international. Aussi, pour la troisième édition de « Roquebrune honore ses Champions », ce sont près de 180 sportifs et sportives qui ont été récompensés, représentant 30 disciplines. La soirée a été marquée par la présence de **Lélia MAUFFRAS DU CHATELLIER**, archère roquebrunoise qui a participé aux Jeux Paralympiques de Chine en septembre 2008.

A noter qu'un émouvant message de sympathie et d'encouragement a été adressé à **Patrice MARTIN**, son père étant présent, qui a été victime d'un grave accident lors d'une démonstration sportive.

JEAN-PIERRE RIVES, PERSONNALITÉ CHARISMATIQUE DU RUGBY FRANÇAIS

Jean-Pierre RIVES, ancien international français de rugby, aujourd'hui sculpteur de renom, a parrainé cette soirée. Son



palmarès sportif remarquable a fait vibrer la foule. Le Maire a d'ailleurs rappelé brièvement les faits marquants de sa carrière sportive :

« **Jean-Pierre RIVES** obtient le titre de meilleur joueur français en 1977, 1979 et 1981 ; il fut capitaine du XV de France dès l'âge de 26 ans ; il passe la majeure partie de sa carrière sportive au Stade toulousain et la finira au Racing Club de France ; il fut sélectionné 59 fois en équipe de France de 1975 à 1984, dont 34 sélections en tant que capitaine.

Jean-Pierre RIVES gagne contre toutes les grandes nations du rugby mondial et mène la première équipe de France victorieuse de la redoutable équipe de Nouvelle-Zélande.

"Casque d'or" est encore dans toutes nos mémoires télévisuelles ! »

La « Tribune » félicite l'ensemble des sportifs et sportives roquebrunois pour leurs palmarès, et rendez-vous à l'année prochaine pour la 4^{ème} édition !



COURSE HIPPIQUE UN PROPRIÉTAIRE HEUREUX !

La « Tribune » a rencontré Pierre SANCHIS, un propriétaire de chevaux qui peut être fier de son écurie.

Dès l'instant où vous entrez dans le restaurant de **Pierre SANCHIS**, « La Guinguette » au Village, le ton est donné. Les photos de courses hippiques envahissent le mur du bar et témoignent ainsi de la passion de ce dernier pour les équidés et les victoires décrochées par ses chevaux.

Pierre SANCHIS est, pour ainsi dire, né avec les chevaux. Il était donc normal que cet univers prenne une grande place dans sa vie. Il a en effet commencé très jeune à entraîner des chevaux avant d'avoir sa propre écurie de trotteurs et de pouvoir faire de l'élevage grâce à l'étalon « Joao Panca ». Cette passion est aussi une histoire de famille puisque sa femme, **Gisèle BERGUAIRE** est également propriétaire de chevaux de compétition.

A titre d'exemple, « Pluto du Vivier », un cheval âgé de 5 ans et qui court depuis seulement un an, a déjà participé à 30 courses dont 10 premières places et 20 podiums ! Il a d'ailleurs remporté le titre suprême pour les trotteurs : le grand prix de Vincennes, à Paris. Quant à « Querido du Vivier », il est préparé pour le Meeting de Cagnes-sur-Mer cet hiver et « Quilt du Vivier » devrait y courir aussi très prochainement.

La « Tribune » souhaite aux chevaux de **Pierre SANCHIS** toute la réussite qu'ils méritent pour la saison 2009 puisqu'ils devraient courir dans toute la France, faisant ainsi honneur à Roquebrune.



SKI NAUTIQUE ALEXANDRE POTEAU, SUR LES PODIUMS

Alexandre POTEAU ne cesse d'accumuler les victoires !

Ce jeune Roquebrunois de 18 ans, qui exerce au Sporting Club Roquebrunois, fait régulièrement parler de lui dans le monde du ski nautique. En effet, depuis son premier titre de Vice Champion de France benjamins en 2000, il collectionne les médailles. Après ses titres, entre autres, de Champion de France de ski nautique dans les catégories « Juniors » et « Open » et de Champion d'Europe « Juniors » en 2007, il a poursuivi son ascension. En 2008, il a terminé 2^{ème} à l'U.S. Masters « Juniors » aux Etats-Unis, 4^{ème} à l'Open 3D France/Italie à Roquebrune, 3^{ème} au championnat d'Europe « Open » en Suède, 3^{ème} au championnat d'Europe « Espoirs » en Finlande et 3^{ème} au Trophée KLI « Open » en Italie.

Son parcours sportif a permis à Alexandre d'intégrer en 2008 le Pôle France de ski nautique et de suivre ses études par correspondances. Depuis début août, ce jeune homme, plus que prometteur, s'entraîne pour les Championnats d'Europe.

La « Tribune » lui fait part de ses vœux de réussite pour ses prochaines compétitions.

AMÉNAGEMENTS ROUTIER ET ASSAINISSEMENT

Circulation temporairement perturbée à la Bouverie



Depuis le mois d'octobre, la Bouverie fait l'objet de divers travaux, que ce soit en matière d'assainissement, de réseau d'eau potable ou d'aménagement de l'accès au « Cœur de la Bouverie ». Ces travaux vont naturellement engendrer, de façon périodique, une circulation perturbée, et ce, pendant quelques mois. Mais ne dit-on pas qu'il faut « souffrir un peu, pour être belle » ?

LES STATIONS D'ÉPURATIONS D'EAUX USÉES DE ROQUEBRUNE RELIÉES

Le quartier de la Bouverie, dont la création remonte aux années 1980, s'est vu doté d'une station d'épuration biologique pour l'équivalent de 5 000 habitants. Le rejet des eaux usées, après traitement, est dirigé dans le Blavet. Le réseau de collecte qui s'y raccorde draine les eaux usées des Z.A.C. de la Bouverie, du Caloussu, des lotissements du Collet Redon et du Parc

d'Activités. A ce jour, la capacité résiduelle de la station d'épuration est négligeable et le traitement imposé pour le rejet des effluents de la station d'épuration est obsolète, vu l'ancienneté de cet équipement. Il en est de même des ouvrages béton qui laissent apparaître des signes de vieillissement. Aussi, la Municipalité a décidé, à moyen terme, de supprimer cette installation.

Pour cela, la création d'une conduite de transfert entre les stations d'épuration de la Bouverie et du Village est en cours. Cette canalisation permettra aussi bien d'écrêter les pics d'effluents qui ne peuvent pas être traités convenablement à la station de la Bouverie, que les raccordements des futures zones de constructions du quartier qui seront dirigés directement sur ce nouveau réseau d'assainissement. La capacité de la station d'épuration du Village sera donc étendue.

Cette nouvelle conduite emprunte successivement : la zone d'activités de la Raphèle, la route communale de la Bouverie, une propriété communale, une propriété privée avec promesse de passage, le chemin rural dit des Arquets (traversée de la Route Départementale RDN7 et du Blavet), le chemin vicinal n°6 (traversée de la voie S.N.C.F.), un chemin communal puis des propriétés avant d'arriver à la station.

EXTENSION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Afin de compléter le réseau principal du quartier et d'assurer la desserte des habitations et la protection incendie, il est prévu d'enfouir, en tranchée commune, une canalisation d'eau potable de diamètre 160 entre le chemin des Blavets et la Départementale N7, soit un linéaire d'environ 1 350 mètres.

Le coût de l'opération pour la création du réseau d'assainissement et l'extension du réseau d'eau potable s'élève à plus de 3 millions d'euros :

- canalisations eau potable et eau usée : 1 925 000 euros
- fonçage sous le Blavet, la R.D.N.7 et la voie S.N.C.F. : 90 000 euros
- construction des 2 postes de refoulement : 830 000 euros

ACCÈS AU « CŒUR DE LA BOUVERIE »

Avec la réalisation du « Cœur de la Bouverie », qui a d'ailleurs été distingué par « La Pyramide d'Argent », saluant la qualité du projet de centre de vie à la Bouverie et son intégration réussie au site, et afin d'accueillir dans les meilleures conditions ses nouveaux résidents, qui devraient arriver entre le 15 décembre 2008 et le 15 février 2009, les travaux d'aménagement d'un giratoire et la réhabilitation des parkings, dès que la procédure d'expropriation envers le Centre Commercial 1 sera effective, vont débiter.

L'ensemble de ces travaux va temporairement perturber la circulation des automobilistes pour la partie routière allant du Centre Commercial 1 à la Z.A.C. du Blavet. Aussi, pour ne pas gêner le réseau routier dans son ensemble, la Municipalité reporte de quelques mois les travaux du pont Lei Suves, laissant ainsi libre la route principale menant au rond-point des 4 chemins.

S.I.E.B.V.A.

Suspension des activités

Suite à un récent courrier de la Préfecture du Var, enjoignant le Syndicat d'Electrification

de la Basse Vallée de l'Argens d'imputer le budget des travaux à la section de fonctionnement (et non plus d'investissement), celui-ci se trouve dans l'impossibilité de continuer, pour le moment, ses activités même si toutes les Communes adhérentes (outre Roquebrune, il y a Le Muy, Puget sur Argens, les Arcs, la Motte, Trans en Provence) le déplorent. De ce fait, il a été décidé de suspendre, provisoirement, les activités du Syndicat.

Jean-Paul OLLIVIER, son Président, a pourtant multiplié les interventions auprès de la Préfecture, de la Sous-Préfecture, de la Trésorerie... et envisage (avec son collègue Guy MENUT, Maire de Sollies Toucas et Président d'un autre Syndicat d'Electrification également concerné, le SIMILEC VAR) une action commune auprès des Parlementaires et dans le cadre du Congrès des Maires de France, pour revenir à la situation antérieure.

Rappelons que dans le cadre du S.I.E.B.V.A., d'importants travaux d'éclairage et d'enfouissement des lignes électriques ont été réalisés sur toute la Commune, ces dernières années, à la grande satisfaction de ses habitants.

En 2009, tout en s'excusant pour le retard pris dans la programmation des travaux prévus, la Municipalité de Roquebrune-sur-Argens, pour sa part, prendra le relais, en direct, pour leur réalisation.



Aux côtés de Jean-Paul OLLIVIER, se trouvent Michel KERAUDRAN, Directeur de l'E.D.F., et Messieurs LECOINTE et PARLANTI, Maires de Trans et des Arcs



VILLAGE

Le transformateur se transforme...

A proximité de l'escalier JAUFFRET, face à la Mairie d'Honneur, un poste existe depuis les années 1929-1930 même si ses équipements ont été remplacés plusieurs fois et depuis mis aux normes.

Son profil en forme de « tour » (hauteur 10 à 11m) permettait de recevoir et de déployer tous les réseaux aériens, puisqu'il n'existait que des réseaux de ce type à cette époque.

Dans sa politique de mise en discrétion de tous les réseaux de distribution publique d'énergie ainsi que celui de modifications de transformateurs existants, le S.I.E.B.V.A. a effectué pour le compte de la Commune les travaux de démolition et d'abaissement de cette « tour ».

Celle-ci a conservé une hauteur réglementaire et a été remise entièrement à neuf avec une nouvelle toiture à deux pentes, dans le style provençal.

Le but recherché était une amélioration sensible de l'environnement esthétique et visuel pour une bonne intégration dans le site du vieux village. Objectif manifestement atteint !

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

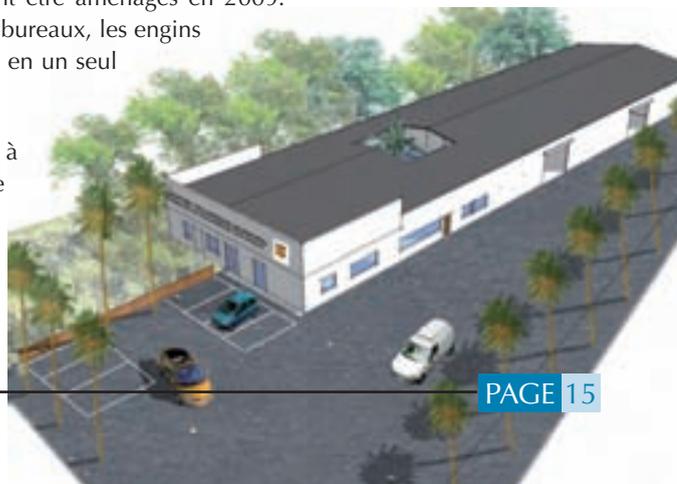
Une nouvelle organisation pour une meilleure efficacité

La Commune a fait l'acquisition d'une parcelle et d'un ancien hangar commercial dans la Zone des Garillans, en bordure de la R.D.N. 7, en vue d'y installer le Centre Technique Municipal.

Le hangar de 1 400 m² et le terrain d'une superficie totale de 8 428 m², vont être aménagés en 2009.

L'ensemble des Services Techniques du Village et de la Bouverie, les ateliers, les bureaux, les engins et le matériel, jusqu'alors disséminés en plusieurs points, seront ainsi regroupés en un seul et même lieu, central, pour plus de cohérence et donc plus de performance.

L'équipe des Services Techniques, quant à elle, a été restructurée, de manière à rendre encore un meilleur service à la population roquebrunoise. Cette nouvelle organisation, notamment, veillera à la mutualisation des moyens et à des économies d'échelle, lorsque cela est possible. En matière d'organigramme, **Bernard GONNET**, jusque-là responsable des Affaires Scolaires et du Domaine Public, a intégré les Services Techniques en tant que directeur administratif et financier.



ACCESSIBILITÉ DU VILLAGE



UN ACCÈS FACILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

Pour respecter la législation en matière d'accessibilité de l'espace public (loi n°2005-102 du 11 février 2005) et également satisfaire les besoins des administrés, la Municipalité a lancé les travaux de création d'une véritable voie piétonne, partant du parking du Castrum, et permettant l'accès au cœur du Village. Ainsi, courant novembre les travaux ont été réalisés : la voie présente une faible pente inclinée de 5%, sur 1m40 de large, facilitant le passage des personnes handicapées et à mobilité réduite (coût de l'opération : **41 800 euros H.T.**)

CIRCULATION



SÉCURITÉ ROUTIÈRE AMÉLIORÉE

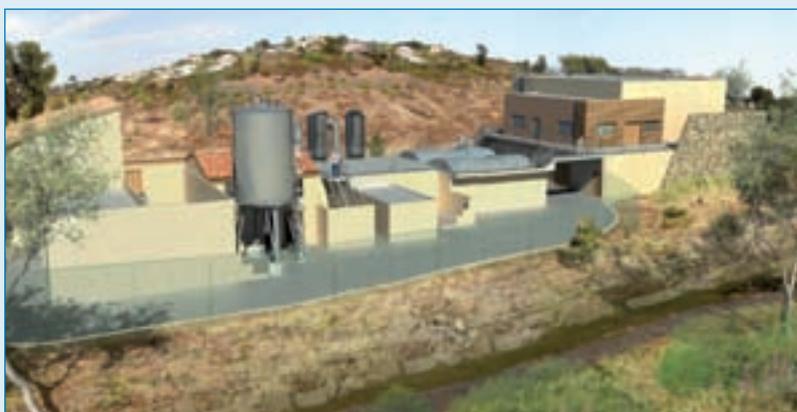
Courant octobre, des travaux de signalisation ont été effectués, à proximité du Tennis du Village, pour rendre moins accidentogène le carrefour d'accès à « La Garonne ». Ainsi, après concertation avec la police municipale, présentation du projet en conseil de quartier et accord du Conseil Général, les travaux de marquage au sol pour matérialiser un « tourne à gauche » et la mise en place d'une signalisation adéquate ont été réalisés. Depuis cet aménagement, les accidents ont considérablement diminué à cet endroit. La sécurité des automobilistes est donc assurée !

AMÉNAGEMENT DU BOULEVARD CLAVEL ENFIN UN TROTTOIR ET DE NOUVELLES PLACES DE STATIONNEMENT !

Durant la période estivale, notamment, le stationnement « sauvage » sur le Boulevard Clavel au Village est une solution pour nombreux automobilistes. Afin de matérialiser ce stationnement et de faciliter aux piétons l'accessibilité entre le quartier Sainte-Anne et le centre du Village, des travaux de voirie ont été effectués. A savoir, le busage du pluvial, la création d'un trottoir de 1m40 de large et de 60 places de parking, la rénovation de l'éclairage public avec des mâts identiques à ceux implantés au Garillans, la mise en conformité des passages piétons, pour un coût total de **213 400 euros H.T.** La création de parkings est donc bien une priorité de la Municipalité



LA STATION D'ÉPURATION DE LA GAILLARDE MISE AUX NORMES ET EXTENSION



Mise en service en 1981, l'extension et la mise en conformité de la station d'épuration de la Gaillarde étaient nécessaires.

Afin de respecter la réglementation européenne, prévoir l'augmentation de la population aux Issambres et pallier la carence de l'équipe précédente, la Municipalité de **Luc JOUSSE** a engagé les travaux de la station en septembre dernier.

Ces travaux permettront notamment de porter la capacité de traitement des eaux usées de 22 000 à 30 000 habitants et d'améliorer la qualité des eaux traitées. **7,3 millions d'euros** seront mobilisés pour cet important chantier d'assainissement.

ANCIEN CHEMIN DE CALLAS



RÉFECTION TERMINÉE

L'ancien chemin agricole dit « Ancien chemin de Callas », qui dessert des propriétés et rejoint la route de la Bouverie, a été remis en état dans le cadre de travaux effectués en régie municipale. Les Services Techniques de la Bouverie, au moyen notamment de leur nouveau « mini-tractopelle », ont ainsi redonné vie à cette voie de circulation qui n'était plus utilisable depuis plusieurs années, grâce à un terrassement en terre et au débroussaillage.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

MISE EN CIRCUIT FERMÉ DES FONTAINES DU VILLAGE

Dans une démarche de respect et de préservation de l'environnement, la Municipalité a choisi de rationaliser l'utilisation de l'eau utilisée par les fontaines du Village.

Sur les cinq fontaines existantes, quatre d'entre elles seront, dès le premier semestre 2009, mises en circuit fermé. Les fontaines concernées sont celles situées sur la Place Paul OLLIVIER, en face de l'Hôtel de Ville (avec la Marianne), au pied de l'horloge et le « lavoir » devant la chapelle Saint-Michel. Cette démarche entre dans une politique Haute Qualité Environnementale puisqu'il est nécessaire de préserver la ressource en eau, surtout dans notre Région régulièrement sujette aux sécheresses et aux restrictions d'eau.

LES TROTTOIRS DE LA BOUVERIE

DERNIÈRE TRANCHE DE TRAVAUX EN PERSPECTIVE POUR LE ROUCAS

La Municipalité a le plaisir de vous informer que, comme prévu dans l'échéancier, les travaux concernant la dernière tranche de réfection des trottoirs du quartier du Roucas, à la Bouverie, seront effectués à partir de fin décembre 2008 et durant le premier trimestre 2009 (**coût : 370 000 euros H.T.**). Les rues et impasses Victor HUGO, Emile ZOLA, Honoré de BALZAC et Jean RACINE sont concernées.



LE CALOUSSU BIENTÔT TERMINÉ



La dernière tranche des travaux concernant la réfection des trottoirs, de la voirie, du réseau d'assainissement, de l'éclairage public... du Caloussu est prévue pour le mois de janvier 2009. De plus, une économie non négligeable est à noter concernant ces travaux car, la crise financière aidant, les entreprises ayant répondu à l'appel d'offres proposent à la Commune un coût 25% moins cher (**750 000 euros H.T.**) que l'estimation initialement prévue : bonne nouvelle !

RÉVISION SIMPLIFIÉE DU P.O.S.

concernant l'Aire d'accueil des gens du Voyage.

INFORMATION SUR LA CONCERTATION

La mise en œuvre d'une révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) exige une bonne information de la population quant à son contenu précis. Cette information est également disponible sur le site internet municipal.



LES OBLIGATIONS DE LA LOI

Le Schéma Départemental pour l'accueil des gens du voyage du Var, approuvé le 17 avril 2003 et publié le 19 mai 2003 a créé l'obligation, dans le cadre de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, de réaliser une aire d'accueil pour les gens du voyage à Roquebrune-sur-Argens, comme toute Commune de plus de 5 000 habitants. La date butoir pour cette réalisation était fixée au 19 mai 2005, soit 2 ans, jour pour jour, après la date de publication du Schéma Départemental. La loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales a modifié la loi du 5 juillet 2000 et a octroyé aux Communes un délai supplémentaire de 2 ans pour réaliser les aires dès lors que celles-ci ont manifesté leur volonté de se conformer à leurs obligations. Dans le Var, ce délai est prolongé de 2 ans, soit jusqu'au 19 mai 2007. Disposer d'une aire d'accueil respectant les obligations légales est d'autant plus précieuse que, seule cette disposition permettra de demander et d'obtenir le concours de la force publique pour disperser les voyageurs s'installant ailleurs que sur cette aire.

Après de multiples négociations auprès des propriétaires fonciers, des Services de l'Etat, d'ESCOTA, la Commune est aujourd'hui en mesure de présenter un projet de réalisation d'une aire de 30 places au lieu dit « le Défends » près des Castagniers. Il devient désormais impératif pour la Commune de Roquebrune-sur-Argens de permettre la réalisation de ce projet en matière de droit de l'urbanisme. C'est pourquoi, revenue, suite à l'annulation du P.O.S. de 2000, au P.O.S. directement antérieur (à savoir le P.O.S. approuvé par délibération du Conseil Municipal du 30 mars 1990), la Commune a décidé de prescrire une révision simplifiée du P.O.S. comme le permet l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme. Cette décision fait suite à l'urgence de la situation qui pourrait conduire l'Etat à se substituer à la Commune et à imposer à sa charge, en totalité, le financement de l'opération.

LE CHOIX DU SITE

Le choix du site est directement lié à l'analyse des passages et du stationnement des gens du voyage sur la Commune. En se référant aux statistiques « zone gendarmerie » fournies par la Préfecture du Var (1er semestre 2004), l'analyse de la situation de Roquebrune-sur-Argens montre des cycles et des volumes de passage confirmant les relevés effectués dans le cadre de l'élaboration du Schéma Départemental du Var 2001-2003 et révélant une constance du stationnement et de l'occupation sur le site des Castagniers. Lors de quelques passages sur la Commune et après information du Service de Police Municipale, il a été possible de situer le lieu de stationnement des familles, dans une zone verte. Au mois de juin, sur ce même terrain des Castagniers, la Police Municipale fait état de la présence de plusieurs groupes familiaux se répartissant comme suit :

- 9 familles Roms stationnant ou ayant stationné durant 3 semaines,
- 17 familles Manouches séjournant de manière récurrente,
- 10 familles Gitanes installées depuis un mois et demi.

Ce lieu de stationnement provisoire implique une gestion des situations afin d'éviter les « gênes » liées aux installations sauvages sur le territoire de la Commune, en dehors de cette zone, sachant que la Police Municipale doit faire face quelquefois au refus de rejoindre le terrain désigné, du fait de cohabitations difficiles entre les différentes communautés présentes au moment de l'arrivée de nouvelles familles.

Pour la police Municipale, hormis ces difficultés évoquées, seule est avancée la gestion des groupes évangélistes (150 caravanes) qui n'entrent pas dans le périmètre de l'étude. Pour le C.C.A.S., cette population en stationnement sauvage n'est pas connue par les Services. Manifestement, la durée des séjours reste relativement courte, ce qui renforce l'idée d'un lieu de transit d'Ouest en Est. Seule une gestion du site pourra prendre en compte la diversité des groupes accueillis, sachant que l'espace disponible du terrain retenu permettra une distribution des groupes familiaux, propice à assurer la cohabitation. Dans le même temps, la localisation retenue peut être favorable à l'arrêt de familles n'ayant pas d'habitude de stationnement sur la Commune, du fait de l'exiguïté du terrain actuel, de son enclavement, de l'absence de toutes commodités n'incitant pas à la halte, même de courte durée. Dans tous les cas, l'aménagement proposé dans le projet soumis à la Commune tient compte des pratiques observées et des équipements adaptés au mode de vie actuel des voyageurs, dès lors où ils utilisent au cours de leurs déplacements des terrains d'accueil aménagés.

UN ACCÈS À SÉCURISER PAR UN CARREFOUR SUR LA R.D.N.7

La faisabilité de l'opération est intimement liée à la nécessaire sécurisation de l'accès à partir de la R.D.N.7 (route du Muy) grâce à la réalisation d'un carrefour giratoire. Ce dernier se situerait au droit du carrefour actuel permettant la liaison vers les bureaux de l'O.N.F. au Nord du pont autoroutier.

ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

Une Ville en mouvement, ouverte à chaque citoyen



La démocratie participative est bien vivante à Roquebrune-sur-Argens. Pour preuve : de nombreux chantiers récents ont été débattus dans les 3 Conseils de quartiers, ou encore en séance du Conseil Economique et Social Communal. Avec la création de 4 commissions extra-municipales, le grand mouvement, voulu par la Municipalité afin d'associer les forces vives roquebrunoises à la gestion locale, est en marche et connaît une nouvelle phase d'approfondissement, dans l'intérêt général.

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE : LA PARTICIPATION ACTIVE DE LA POPULATION

Depuis 2001, **Luc JOUSSE** et sa Municipalité ont une vision d'échanges, de concertation et d'association entre l'équipe municipale et les concitoyens.

La relation de l'administré face à l'administration a longtemps été considérée comme complexe, difficile d'accès. A notre époque, cette conception qui a souvent prévalu est dépassée, au profit d'une dynamique de partenariat et de communauté de vie.

Dans le quotidien de la gestion locale, s'il revient à l'exécutif de trancher car il a été élu sur un bilan et un programme, la Municipalité tient à connaître l'avis de la population sur ses projets. La création d'organes extra-municipaux, consultatifs, a rapidement vu le jour. Les trois Conseils de quartiers et, depuis 2007, le Conseil Economique et Social Communal sont des instances consultatives, aujourd'hui indispensables. Elles accueillent des administrés, des

membres d'associations, des riverains, des personnes qualifiées (chefs d'entreprises, commerçants, artisans...) qui participent ainsi, plus étroitement et plus activement aux actions menées par Roquebrune. C'est donc en concertation que sont établis de nombreux projets et leurs phasages.

3 PÔLES, 3 MAIRIES ANNEXES

Le grand mouvement participatif qui a été mis en place, s'est d'abord traduit par des investissements matériels et en terme de personnels afin de redonner une vraie place à chaque quartier. Chacun des 3 pôles de la Commune bénéficie aujourd'hui d'une véritable Mairie Annexe (aux Issambres, à la Bouverie et à la Mairie d'Honneur du Village), dans des locaux accueillants et rénovés, avec un personnel formé et compétent, où il est désormais possible d'effectuer les principales formalités et même de rencontrer un correspondant du Cabinet du Maire, voire le Maire lui-même lors de ses permanences.

Les correspondantes du Cabinet du Maire dans les 3 quartiers

CORINE ROBERT

Mairie Annexe des Issambres – Tél. 04 94 55 07 16

SOPHIE LALYS

Mairie d'Honneur au Village – Tél. 06 31 78 08 70

VIRGINIE HACOT

Mairie Annexe de la Bouverie – Tél. 06 85 08 75 88

A Roquebrune-sur-Argens, la vision globale du Maire est que « l'on est toujours plus intelligent à plusieurs », et même qu'on ne peut pas faire le bonheur des gens sans eux, voire contre eux.

Ce mouvement participatif s'accompagne donc de la mise en place d'un processus de concertation régulière avec la population roquebrunoise.

UN ORGANE CONSULTATIF PAR PÔLE : 3 CONSEILS DE QUARTIERS



La création des conseils de quartiers a nécessité une procédure légale. Ces instances consultatives, encadrées par la loi Vaillant de 2002, relative à la démocratie de proximité, étant en général réservées aux Communes de 20 000 habitants et plus, une dérogation a dû être demandée à Monsieur le Préfet. La Commune a alors pu créer, par décision du Conseil Municipal, 3 Conseils de quartiers pour les Issambres, le Village et la Bouverie.

Ces conseils consultatifs permettent de mieux appréhender les problématiques et les besoins de chaque quartier et d'offrir une meilleure information aux habitants en les associant à la vie locale. Ils sont d'ailleurs composés de représentants d'associations locales, de personnes qualifiées, et de seulement deux élus, volontairement minoritaires afin d'éviter toute monopolisation de la parole dans les débats, qui se veulent un véritable exercice de démocratie, citoyenne.

Les habitants de la Commune peuvent donc, dans les Conseils de quartiers, participer davantage au débat public local et aux choix relatifs à la Politique de la Ville, puisqu'ils peuvent non seulement être consultés par le Maire et faire des suggestions, mais aussi être associés à l'élaboration et à l'évaluation des actions intéressant le quartier. A ce titre les conseils de quartiers furent une véritable force de propositions pour, par exemple :

- La centralisation des bureaux de vote par quartier
- L'aménagement de la promenade Adrien BEAUMONT aux Issambres
- L'aménagement du jardin d'enfant à la Pinède aux Issambres
- Le réaménagement de l'entrée des Actinies aux Issambres
- La mise en place des zones bleues de stationnement au Village et aux Issambres
- L'aménagement du trottoir et la création des places de stationnement sur le boulevard CLAVEL
- L'aménagement et la sécurisation de la butte du parking des Musiciens à la Bouverie
- L'ouverture de l'aire de dépôt de déchets verts à la Bouverie

La population est également invitée à prendre part au débat public en assistant aux Conseils de quartiers (informations sur www.roquebrune.com, rubrique Municipalité – Conseil de quartier).

3 Conseils de quartiers (Les Issambres, le Village et la Bouverie) :
100 conseillers de quartiers représentant leur lotissement, leur rue...
39 séances depuis leur création (13 par quartier)
Durée moyenne d'une réunion : **4 heures**
Au total : environ **156 heures de concertation et d'échanges !**

UN COMITÉ DE CONCERTATION TRANSVERSALE : LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL COMMUNAL



Le même type d'organe de concertation publique, source de réactions et de propositions, vient compléter les conseils de quartiers de façon plus ciblée. Il s'agit d'un outil de concertation davantage transversale qui regroupe des représentants du monde socio-professionnel de la Commune. Les « forces vives », qui ont pu se considérer comme oubliées par le passé, sont désormais consultées plusieurs fois par an afin de définir, ensemble et dans l'intérêt général, les conditions d'un développement économique et professionnel durable.

Le Conseil Economique et Social Communal (C.E.S.C.), inspiré à la fois du Conseil Economique et Social national et des Conseils de développement prévus dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, a été créé par délibération du Conseil Municipal.

Par leur expérience et leur qualité, les membres de ce comité consultatif contribuent avec pertinence au C.E.S.C., dont la mission est de formuler des avis et de proposer à la Municipalité des projets relatifs au développement économique, au commerce, à l'emploi, à l'environnement, à l'aménagement du territoire communal, au tourisme...

Le C.E.S.C. a notamment été consulté sur la signalétique des Parcs d'activités, notamment Raphèle, sur les tarifs des lattes commerciales reprises en régie municipale, sur l'interface du Service Développement Economique par rapport à la Cellule Emploi municipale... Un groupe de travail, composé de membres volontaires du C.E.S.C., se réunit pour apporter les dernières modifications au projet du nouveau règlement local de publicité.

En outre, les réunions du C.E.S.C. sont l'occasion de diffuser l'information précieuse des Chambres consulaires (Chambres d'Agriculture, de Commerce, des Métiers...), qui sont toutes représentées. Les membres du C.E.S.C. sont alors des relais d'information auprès des diverses branches d'activité.

Le Conseil Economique et Social Communal :

110 membres bénévoles, qui sont des professionnels locaux exerçant à Roquebrune-sur-Argens

5 collèges : commerçants, artisans, entreprises, agriculteurs et professions libérales

4 séances depuis sa création en février 2007

Durée moyenne d'une réunion : 4 heures

Au total : environ **16 heures de concertation et d'échanges**, en réunions plénières

NOUVELLE PHASE DU MOUVEMENT DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE : 4 COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES



Roquebrune est une Commune active. C'est pourquoi, comme promis par le Maire pour son second mandat, 4 commissions extra-municipales ont été installées il y a quelques semaines. Il s'agit là de la phase d'approfondissement du processus de concertation publique à Roquebrune.

Comme le Code des Communes prévoit des commissions municipales, composées exclusivement d'élus, pour examiner attentivement les dossiers avant leur présentation en séance du Conseil Municipal, la Commune a décidé de créer 4 commissions extra-municipales pour alimenter des échanges constructifs et ciblés, par thèmes représentatifs des préoccupations des Roquebrunois : culture et beaux-arts ; aménagement du territoire ; affaires scolaires et jeunesse ; risques majeurs.

Les commissions extra-municipales sont composées de personnes qualifiées dans chaque thématique concernée, que ce soit

d'après leur expérience professionnelle, associative ou institutionnelle..., de l'Adjoint délégué et du Maire. Elles regroupent une centaine de personnes, qui seront régulièrement consultées par la Municipalité pour contribuer à développer une Commune toujours plus belle, attractive et moderne.

UNE RÉELLE VOLONTÉ MUNICIPALE D'OUVERTURE ET D'ÉCHANGES

Tous ces lieux de proximité avec les Roquebrunois, ces instances de concertation et de participation à la vie locale s'inscrivent dans la volonté d'ouverture des Elus sur la vie civile.

Le Maire, en premier lieu, a tenu depuis longtemps à organiser régulièrement des permanences dans les Mairies annexes. Il avait également à cœur de faire élire 2 Adjointes spéciaux aux quartiers, **Colette ANGLADE** pour les Issambres et **Philippe LEFEVRE** pour la Bouverie. Les Adjointes spéciaux aux quartiers sont particulièrement adaptés à la configuration géographique de la Commune de Roquebrune-sur-Argens, qui s'étend sur plus de 30 kilomètres, du quartier littoral des Issambres aux collines du quartier de la Bouverie.

Ces élus de terrain sont des interlocuteurs privilégiés pour les habitants des Issambres et de la Bouverie ; ils sont aussi des acteurs de premier plan en situation de crise.

Dès sa première élection en 2001, **Luc JOUSSE** avait d'ailleurs tenu à ce que ses adjointes spéciaux aux quartiers puissent être désignés, à nouveau, par le Conseil Municipal. En effet, le Maire précédent, à l'époque, les avait supprimés. En accord avec le contrôle de légalité des services de l'Etat, ces adjointes spéciaux ont pu être rétablis, à la satisfaction générale !

Colette ANGLADE, Adjointe spéciale au Quartier des Issambres.

Mairie Annexe des Issambres, le lundi de 9h30 à 12h et le mercredi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 16h30, sans rendez-vous
Tél. 06 72 30 32 53

Philippe LEFEVRE, Adjoint spécial au Quartier de la Bouverie

Mairie Annexe de la Bouverie, tous les matins du lundi au vendredi, sur rendez-vous
Tél. 06 74 78 92 68

MAISON DE L'EMPLOI DE L'EST VAR ROQUEBRUNE, PARTENAIRE DES FORUMS CONSACRÉS À L'EMPLOI ET À L'ENTREPRISE



La cellule emploi du C.C.A.S. et le Service du Développement Economique de Roquebrune étaient présents à la Base Nature de Fréjus, lors du Forum Interprofessionnel de l'Emploi et de l'Entreprise, pour animer le stand de la Ville et présenter les actions de la Commune en matière de développement socio-économique.

La Commune de Roquebrune-sur-Argens fait partie des membres fondateurs de la Maison de l'Emploi de l'Est Var, qui concourt à la coordination du partenariat local des acteurs publics et privés agissant en faveur de l'emploi, du développement économique, de la formation et de l'insertion. Le Forum Interprofessionnel organisé par la Maison de l'Emploi et ses partenaires a rencontré un beau succès, le 7 novembre dernier. En tout, 2286 visiteurs sont venus à la rencontre des 62 exposants ! Les salariés étaient venus questionner les professionnels sur les carrières, l'expérience sans diplôme, le droit individuel à la formation... Les demandeurs d'emploi ont rencontré des recruteurs et bénéficié des dispositifs d'accompagnement à l'emploi. Quant aux chefs d'entreprises, ils ont reçu des candidatures et rencontré les partenaires de l'emploi.

LE DYNAMISME SOCIO-ÉCONOMIQUE LOCAL MIS EN AVANT

La Municipalité met en œuvre les conditions d'un développement économique local équilibré, qui privilégie la création d'emplois pour les actifs locaux et des services nécessaires aux entreprises, le tout dans un cadre de vie préservé. C'est ce qu'étaient venus démontrer la Cellule Emploi du C.C.A.S. et le Service du Développement Economique, qui représentaient la Commune au Forum.

Le Service municipal du Développement Economique est dédié aux entrepreneurs, aux actifs, aux entreprises pourvoyeuses d'offres d'emploi ou de reconversion. Il les accueille, les informe et les oriente.

LA CELLULE EMPLOI DE ROQUEBRUNE ACCOMPAGNE LE RECRUTEMENT DE PERSONNEL LOCAL.

Afin d'aider les demandeurs d'emploi dans leurs démarches et d'accompagner les entreprises dans leurs recrutements, le Centre Communal d'Action Sociale, les Services municipaux Socio-Educatif et Développement Economique de Roquebrune ont tissé des partenariats avec les spécialistes du monde du travail.

Ainsi, les demandeurs d'emploi sont accueillis et mis en relation avec des offres locales. Pour les jeunes de moins de 25 ans, non scolarisés et en recherche d'emploi, la Commune s'appuie sur la « Mission Locale Est Var ».

Avec l'action du Service Socio-Educatif, pour les 16-25 ans, et du Centre Communal d'Action Sociale, pour les plus de 25 ans, la Cellule Emploi municipale assure une activité d'accueil et de soutien, voire de proposition et d'encadrement pour accompagner les actifs roquebrunois dans leurs démarches de retour à la vie professionnelle.

CONTACTS :

- **Service Municipal Développement Economique et de l'Emploi**
Maison de roquebrune – rue grande André Cabasse – 83520
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS - Tél. **04.94.19.99.43**
developement_economique@mairie-roquebrune-argens.fr
- **Maison de l'Emploi de l'Est Var** - 1196, boulevard de la mer
Bâtiment Maison pour l'emploi - 83600 FREJUS
Tél. : **04.94.51.91.60** - contact@mde-estvar.fr

PORTRAIT

LE MOULIN À HUILE « LE CLOS SAINT MARTIN »

Le nouveau moulin à huile du Clos Saint Martin est entré en fonction le 12 novembre dernier, et rencontre déjà un succès qui dépasse les espérances de son propriétaire, Eric GAYOL. Il faut dire que c'est le seul moulin de la Commune, voire du secteur. « La Tribune » est donc allée rencontrer cet exploitant roquebrunois.

Eric GAYOL est un Roquebrunois de longue date, puisque sa famille vit au Village depuis l'époque napoléonienne ! Son grand-père exploitait la vigne, et c'est tout naturellement qu'en 2003, il a décidé d'entretenir ses terres en y replantant des oliviers, sur 14 hectares.

Jusqu'à maintenant, particuliers et exploitants devaient aller jusqu'à Callas ou Fréjus pour faire presser leurs olives. Or, le territoire roquebrunois est couvert d'oliviers. Eric GAYOL a donc eu l'idée d'ouvrir un moulin, et s'en réjouit déjà. C'est une entreprise familiale, dans laquelle il travaille aux côtés de son fils, Ludovic, et de son épouse, Sandrine.

La récolte des olives s'étale du 15 novembre au 15 janvier. « Nous sommes en pleines période d'activité », déclare Eric GAYOL, « et pour une première année, le résultat est au-delà de nos espérances, bien que, malgré la grosse production, il y ait peu de rendement, compte tenu du climat cette année ».

Les clients affluent de Roquebrune, Fréjus, Puget, Le Muy, La Motte...pour venir faire presser leurs olives au moulin. Les particuliers peuvent y apporter leur production, même peu importante, afin d'en tirer l'huile issue de leurs propres oliviers. Quant aux gros producteurs et aux professionnels, ils disposent désormais d'un moulin à proximité. Il est ouvert tous les jours, à partir de 15h en hiver et toute la journée en été.

Une fois cueillies, les olives entrent dans la chaîne de transformation par quantités de 200 kg. Elles passent par la laveuse effeuilleuse, puis dans le broyeur, dans le malaxeur, et enfin dans la centrifugeuse. Après ces opérations successives qui prennent environ 2 heures, s'écoule une huile entièrement naturelle, dorée et odorante, qui embaume tout le local du moulin.

Après les deux mois d'intense activité du moulin, la famille GAYOL consacrera à nouveau ses efforts sur son exploitation d'oliviers, avec la ferme intention de l'étendre dans l'avenir, et d'accroître encore le rendement du moulin.

La petite boutique du Clos Saint Martin propose également tout une gamme de produits provençaux issus de l'exploitation, dont l'huile d'olive vierge extra, l'olivade, la tapenade, les olives de table...

Contact :

Le Moulin à Huile Clos Saint Martin

Route de Saint-Aygulf

Tél. 04 94 45 72 91 – e-mail : leclassaintmartin@orange.fr



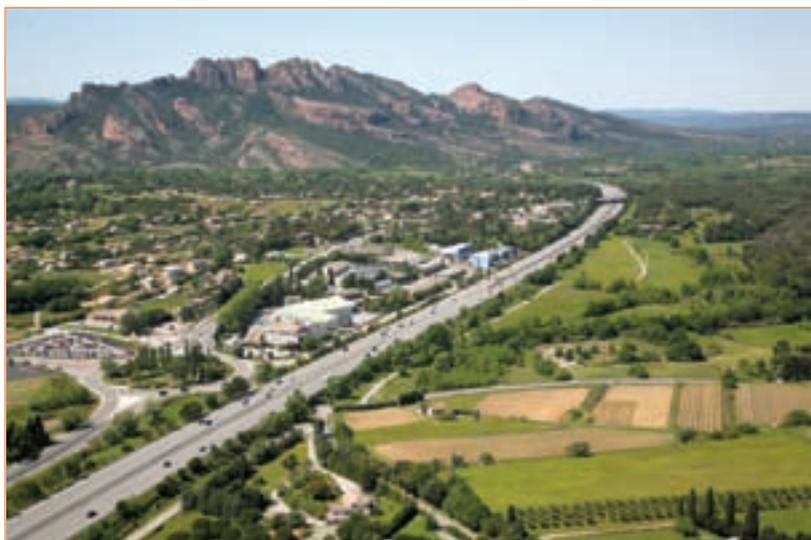
LA FILIÈRE OLÉICOLE ROQUEBRUNOISE

La Commune de Roquebrune compte 5 exploitations oléicoles, qui véhiculent les qualités du terroir local et proposent des produits aux parfums et aux bienfaits incomparables.

La Maison du Terroir, située sur la place Alfred Perrin au Village, propose d'ailleurs de découvrir le savoir-faire et les produits exceptionnels issus de ces exploitations.

Parmi les autres agriculteurs, le Domaine de l'Olivette, les Ets. JAUFFRET, l'Olivier d'Argens, l'Oliveraie de la Roquette et le Clos Saint Martin vous feront partager leur passion et découvrir leurs exploitations.

LE POLE D'ACTIVITÉS DES CASTAGNIERS EST ENCLENCHÉ !



Dans le cadre de la 8^{ème} modification du P.O.S. d'André CABASSE, datant du 18 juillet 2008, un nouveau programme concernant 33 000 m² de surface d'activités a été validé en totalité par les services de l'Etat.

« Il est vrai que tous ceux qui avaient argumenté leur opposition dans le cadre de la campagne électorale, dont le Conseiller Général sortant estimant, je cite : "la démesure et la non justification de ces projets sur cette zone" ont finalement été désavoués », déclare **Luc JOUSSE**, « Je suis d'autant plus satisfait d'avoir obtenu satisfaction sur ce projet de développement économique, capital pour l'avenir de notre Commune, et sur les créations d'emploi qui en découlent, qu'entre temps une crise mondiale nous a malheureusement touchés, qui aura forcément des répercussions économiques et financières sur notre activité.

Je regrette néanmoins que l'instrumentalisation de ce projet en période électorale, qui a reçu depuis le soutien unanime de la population, lui ait fait perdre un an et demi. »

PARC D'ACTIVITÉS RAPHÈLE AMÉNAGEMENT DE 10 LOCAUX À USAGE LOCATIF POUR LES ARTISANS

La Société d'Economie Mixte S.A.R.A., société particulièrement dynamique et innovante, et dont 80% du capital est détenu par la Commune, œuvre, en accord avec la Municipalité, pour le développement économique de Roquebrune-sur-Argens.

Outre la réalisation, par exemple, du programme de logements pour actifs, contenant 28 appartements en accession à la propriété, au Village, la S.E.M. S.A.R.A. entreprend de nouveaux travaux au Parc d'activités Raphèle, en direction des professionnels.

Un bâtiment de 1600 m², dont 1000 m² au sol, va être aménagé au Parc d'activités Raphèle. Il comprendra 10 locaux à usage locatif, pour les artisans, des activités artisanales ou pour le stockage de matériels des entreprises.

Les travaux débiteront dans le courant du mois de décembre, pour une durée de 8 mois, en fonction des conditions météorologiques.

UNE AGENCE DE VOYAGES S'IMPLANTE À ROQUEBRUNE

Grâce aux actions développées en faveur de l'activité économique locale, Roquebrune attire des entrepreneurs et de nouvelles enseignes, que se soit dans ses parcs d'activités ou en centre-ville, y compris dans la filière touristique. Une agence de voyages vient ainsi d'ouvrir au Village.

Le groupe lyonnais Selectour OVP (Organisation Voyages Planche), créé en 1978 et présidé par **Loïc PLANCHE**, est l'une des enseignes d'un important réseau français d'agences indépendantes. En 2007,

le groupe a implanté pas moins de 8 agences dans le Sud-Est de la France.

Après Toulon, Hyères, Draguignan, Saint-Raphaël, Aix-en-Provence, Trets, Marseille et Martigues, le groupe a choisi d'implanter sa 27^{ème} agence de tourisme à Roquebrune-sur-Argens, 1 avenue Gabriel PÉRI (Contact : Samira - Tél. **04 94 45 08 14** e-mail : roquebrune@ovp.fr).

Nous les félicitons pour ce choix qui contribue à renforcer davantage l'activité économique et touristique de la Commune.



NATURA 2000

PROTECTION D'HABITATS NATURELS ET DES ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES MENACÉES

Natura 2000 est un projet de tous les pays européens qui vise à constituer sur le territoire de l'Europe un réseau de sites abritant des habitats naturels, ainsi que des espèces animales ou végétales, qui sont devenus rares ou qui sont menacés. Les sites Natura 2000 ne seront pas des "sanctuaires de la nature" d'où l'homme serait exclu : dans bien des cas, au contraire, certaines activités devront être favorisées parce qu'elles sont nécessaires à la conservation des habitats ou des espèces concernés.

A Roquebrune-sur-Argens, 5 sites sont considérés comme « sites d'importance communautaire » et donc intégrés au réseau NATURA 2000 :

- La Plaine et le Massif des Maures au titre de la Directive « Habitats » (concernent le rocher, le quartier « Cabasse », le vallon de la Gaillarde) ;
- La forêt de Palayson, le Bois du Rouet au titre de la Directive « Habitats » (concerne la Bouverie) ;
- Le Val d'Argens au titre de la Directive « Habitats » (lit majeur de l'Argens) ;
- L'embouchure de l'Argens au titre de la Directive « Habitats » (concerne essentiellement Fréjus) ;
- La Colle du Rouet au titre de la Directive « Oiseaux » (concerne la Bouverie).

DES OBJECTIFS DE GESTION DES SITES DÉFINIS PAR DES PROFESSIONNELS

Le document de gestion d'un site NATURA 2000 s'appelle le Document d'Objectifs (DOCOB). Le DOCOB, réalisé par un groupe

de travail composé des services de l'Etat, de scientifiques, des collectivités territoriales concernées, d'associations, dresse un diagnostic du site NATURA 2000, puis formule les objectifs de gestion. Les DOCOB des sites « La plaine et le massif des Maures », « Val d'Argens », « Embouchure de l'Argens » sont en cours d'élaboration. Ceux de « Forêt de Palayson, bois du Rouet » et « Colle du Rouet » n'ont pas encore été commencés.

Une fois le DOCOB arrêté, la gestion du site se fait par le biais de contrats NATURA 2000. En effet, la démarche adoptée par la France est volontariste et repose sur une politique de contractualisation : les propriétaires concernés par NATURA 2000 peuvent souscrire des contrats pour gérer durablement leur territoire. Des subventions ou avantages sont accordés aux propriétaires qui s'engagent dans cette démarche.

DES CONTRAINTES JURIDIQUES PRÉCISES

Seuls les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements qui affectent de façon notable un site NATURA 2000 sont soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative. Ils peuvent cependant être autorisés ou approuvés s'ils sont réalisés pour des motifs liés à la santé ou à la sécurité publique. Tout projet actuellement soumis à autorisation et notice ou étude d'impact doit également fournir au service instructeur (D.D.A.F.) une étude d'incidence sur les espèces et habitats. Les projets réalisés à proximité d'un site NATURA 2000 peuvent également être soumis à étude d'incidence s'ils sont susceptibles d'avoir un impact sur le site (exemple : projet situé dans un bassin versant qui dessert un vallon classé NATURA 2000).

SENTIERS DU ROCHER RÉHABILITATION ET SÉCURISATION

Le Rocher est un site classé particulièrement attractif et symbolique pour tous les Roquebrunois. C'est aussi un site sensible.

Lors du classement du Rocher, les élus, le Comité des Sites de Roquebrune, les habitants, souhaitent la mise en valeur du site par l'aménagement de sentiers pédestres. Cependant, l'obstacle majeur à cette réalisation est lié au fait que la presque totalité du Rocher est privée : l'accès au public y est donc interdit.

Toutefois, touristes et Roquebrunois le fréquentent et des sentiers ont été tracés avec le temps, parfois même balisés occasionnellement.

Par ailleurs, une large publicité sur le Rocher et ses sentiers est également accessible sur de nombreux sites Internet de particuliers, et parfois même présentée dans certains articles de journaux à diffusion régionale. Cette situation, totalement illicite, n'est pas sans poser de nombreux problèmes :

- **Problèmes de sécurité** : les sentiers n'étant ni entretenus, ni correctement balisés, de nombreux randonneurs se perdent ; par ailleurs, des véhicules stationnent illégalement sur des parcelles privées situées au départ des sentiers, en empiétant sur la route ;
- **Problèmes de responsabilité** pour les propriétaires privés, qui peuvent être inquiétés en cas d'accident ;
- **Problèmes écologiques**, le piétinement en-dehors des sentiers ayant un impact négatif sur la flore et la faune locales ;
- **Problème d'insatisfaction** du public vis-à-vis de ce site inaccessible et mal indiqué, les personnes ne comprenant pas cette interdiction d'y pénétrer.

La Municipalité s'est donc engagée, aux côtés d'associations comme le Comité des Sites et l'A.S.L.C., dans un projet de réhabilitation des sentiers du Rocher, en proposant aux propriétaires des conventions de passage, qui autorisent le passage des randonneurs. En échange, la Commune entretient et balise le site, et prend également la responsabilité civile en cas d'accident. D'autres propriétaires ont préféré vendre leurs parcelles au Conseil Général, prioritaire pour les acquisitions foncières dans ce secteur.

Le projet de réaménagement des sentiers du Rocher vise plusieurs objectifs :

- Mettre en valeur le site classé du Rocher, actuellement inaccessible, et communiquer sur sa richesse patrimoniale.
- Développer des actions d'éducation à l'environnement.
- Sécuriser le massif, en organisant le stationnement des véhicules, et en canalisant le public sur les secteurs les moins sensibles.
- Sécuriser les propriétés en prenant en charge la responsabilité civile sur l'assiette des sentiers.
- Répondre à la demande du public, local ou touristique, en matière de tourisme vert.

Les travaux de réhabilitation se déroulent au cours du mois de décembre, et pourront se prolonger jusqu'à janvier 2009 en fonction des conditions météo.

Ils comprendront :

- le débroussaillage de l'assiette des sentiers sur une largeur maximum de 1,20m, qui comprend l'élagage des branches basses, et l'abattage des arbres morts ;
- la réalisation de revers d'eau en pierre du site pour limiter l'érosion des sentiers,
- la réalisation de marches en rondins de bois sur certains tronçons trop pentus et/ou dégradés ;
- la pose de 7 poteaux-flèches indiquant la durée des différents parcours.



SENTIERS CONCERNÉS SONT LES SUIVANTS

Les deux parkings publics et gratuits, l'un côté Roquebrune, au Rocher du Palay, l'autre côté Le Muy, juste après la limite communale sur la route des Bas Pétignons, seront matérialisés pour la saison estivale 2009.

La Municipalité travaille actuellement sur la possibilité d'aménager d'autres parkings, notamment sur le versant Nord du Rocher, au départ des sentiers, afin de compléter ce dispositif.

Une initiative qui sera appréciée par les nombreux amoureux du Rocher.

CIVISME

DÉJECTIONS CANINES : RAMASSEZ !

La propreté des rues est une préoccupation de la Municipalité. Elle rappelle donc à l'ensemble des propriétaires de chiens que les déjections canines effectuées dans des rues piétonnes, sur les trottoirs... doivent être ramassées pour éviter toute gêne odorante et visuelle à la population et aux visiteurs. La Municipalité a d'ailleurs mis en place des « ToutouNet » où des petits sachets sont accessibles gratuitement en différents points de la Commune pour ramasser les déjections.

Merci de votre compréhension.

QUE LES MAÎTRES DONNENT L'EXEMPLE !



AIRE DE STOCKAGE DES DÉCHETS VERTS DE LA BOUVERIE

AMÉNAGEMENT D'UN SECOND QUAÏ



Depuis son ouverture en septembre 2007, l'aire de stockage des déchets verts de la Bouverie a remporté un immense succès. Plus de 400 tonnes de déchets verts ont été réceptionnées en une année de fonctionnement. Afin de répondre à cette forte demande, la Municipalité a donc décidé de mieux équiper l'aire de stockage.

Au cours du mois de novembre, différents travaux ont été réalisés. Le chemin d'accès a été amélioré, le portail a été élargi et un second quai a été construit afin d'accueillir une seconde benne à déchets verts. La Municipalité offre ainsi aux habitants de la Bouverie une solution alternative au brûlage des déchets verts. Depuis son ouverture, l'aire de stockage des déchets verts à la Bouverie a permis une diminution du tonnage de déchets verts dans les containers réservés aux ordures ménagères.

PARTICIPATION FINANCIÈRE DES A.S.L. DE LA BOUVERIE UTILISANT L'AIRE DE STOCKAGE

Le 24 novembre, une rencontre a été organisée en Mairie avec le Maire et l'ensemble des présidents d'A.S.L. de la Bouverie, afin de s'entendre sur la participation financière des frais de fonctionnement de ce service par les A.S.L. de la Bouverie l'utilisant.

En effet, après une expérimentation d'une année, il avait été convenu avec l'A.S.L. de la Bouverie, qu'une solution de tarification soit proposée aux A.S.L. Ainsi, chaque A.S.L. utilisant l'aire de stockage participerait à son fonctionnement (transport à l'aire du Fournel et broyage), en-dehors du salaire du gardien et des frais d'aménagement du site qui restent en totalité à la charge de la Commune. Les A.S.L. qui le souhaitent se chargeraient ensuite de mutualiser cette participation entre tous leurs co-lotissés, ce qui reviendrait pour les habitants du lotissement à une somme modique prélevée sur les charges. Chaque assemblée générale de lotissement intéressé mentionnera la question dans son prochain ordre du jour, afin d'expliquer le fonctionnement envisagé à tous les co-lotissés.

TAXE D'HABITATION

UN ABATTEMENT DE 10 % DE LA VALEUR LOCATIVE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES OU INVALIDES

L'insertion, l'accessibilité et la solidarité sont des valeurs essentielles de la politique sociale de la Municipalité de Roquebrune, qui a à cœur d'améliorer au quotidien la qualité de vie des personnes handicapées ou invalides et de leur famille.

Aussi, lors du Conseil Municipal du 25 septembre dernier, la Municipalité de Roquebrune-sur-Argens a adopté, à l'unanimité, l'application d'un abattement de 10% sur la valeur locative de l'habitation principale des personnes handicapées ou invalides.

Cet effort communal correspond à la mise en œuvre d'une possibilité ouverte par l'article 1411 II 3 bis du Code Général des Impôts. Cet abattement concerne les personnes titulaires de l'allocation supplémentaire (article L.815-24 du Code de la Sécurité Sociale), de l'allocation pour adultes handicapés, d'une carte d'invalidité, ou atteintes d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir, par leur travail, aux nécessités de l'existence.

Cet abattement est également applicable aux contribuables qui ne remplissent pas personnellement les conditions précitées, mais qui occupent leur habitation principale avec des personnes qui satisfont à l'une de ces conditions.

PERMANENCES

EMPLOI, LOGEMENT, SERVICES...

LES PRINCIPAUX ORGANISMES SE DÉPLACENT À ROQUEBRUNE

Le Centre Communal d'Action Sociale accueille, dans ses bureaux et dans les Mairies Annexes des Issambres et de la Bouverie, des associations et des organismes au service de la population.

A.D.I.L. (information logement)

- Au Village (C.C.A.S.) – le 2^{ème} mercredi du mois de 14h à 16h30 – sur rendez-vous (Tél. **04 94 98 10 53 63**)

Les assistantes sociales polyvalentes du Conseil Général reçoivent dans les locaux du C.C.A.S. au Village, dans les Mairies Annexes de la Bouverie et des Issambres, sur rendez-vous pris auprès de leur secrétariat (Tél. **04 98 11 19 32**)

C.P.A.M.

- Aux Issambres (Mairie Annexe) – le mercredi de 10h30 à 11h45 sans rendez-vous
- Au Village (Mairie d'Honneur) – le lundi de 8h30 à 9h30 sans rendez-vous
- A la Bouverie (Mairie Annexe) – le lundi de 9h45 à 10h4 sans rendez-vous

CLARISSE (association d'aide à la personne)

- Aux Issambres (Mairie annexe) – le 3^{ème} vendredi du mois de 9h à 10h30 sans rendez-vous
- Au village (C.C.A.S.) – le 2^{ème} jeudi du mois de 9h à 10h30 sans rendez-vous
- A la Bouverie (Mairie d'Honneur) – le 1^{er} lundi du mois de 11h à 12h sans rendez-vous

Conciliateur de justice

- A la Bouverie (Mairie annexe) – le 1^{er} lundi du mois de 8h à 12h – sur rendez-vous (Tél. **04 94 19 50 28**)

DOMIS A.D.M.R. (association d'aide à domicile)

- Au Village (C.C.A.S.) – le jeudi de 14h à 16h30 sans rendez-vous

Entraide Sociale du Var (association d'aide à domicile)

- Au Village (C.C.A.S.) – le mardi de 14h à 15h30 sans rendez-vous

LOGE TOIT (association pour le logement des jeunes)

- Au Village (P.I.J.) – le vendredi de 14h à 17h sur rendez-vous (Tél. **04 94 52 39 91**)

Médiateur : Maurice FABRE

- 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois sur rendez-vous (Tél. **04 94 19 59 59**)

Mission Locale Est-Var (public 16-25 ans)

- Aux Issambres (Espace Jeunes au square Thérèse Cazelles) - le 2^{ème} lundi du mois de 14h à 16h30 sur rendez-vous (Tél. **04 94 17 63 63**)
- Au Village (P.I.J.) – le lundi (sauf le 2^{ème} lundi du mois) et le mercredi (sauf le 4^{ème} mercredi du mois) de 14h à 16h30 sur rendez-vous (Tél. **04 94 17 63 63**)
- A la Bouverie (Mairie annexe) – le 4^{ème} mercredi du mois de 14h à 16h30 – sur rendez-vous (Tél. **04 94 17 63 63**)

Protection Maternelle Infantile

Une puéricultrice reçoit maman et bébé :

- Au Village (C.C.A.S.) – le mardi de 9h à 12h

Le Point Information Jeunesse (P.I.J.) est un lieu d'écoute, d'information et d'orientation pour les jeunes ou leur entourage.

- Au Village : 15 rue Grande André Cabasse - du lundi au samedi, de 17h à 19h – Tél. **04 94 44 51 35** - Fax : 04 94 44 51 38
 - A La Bouverie : Maison des Jeunes (au stade) le mercredi de 17h à 19h – Tél. **04 94 44 08 17**
 - Aux Issambres : Maison des Jeunes (square Thérèse Cazelles) le vendredi de 17h à 19h – Tél. **04 94 43 64 25**
- e-mail : pj@mairie-roquebrune-argens.fr

TOUTE L'ÉQUIPE DU C.C.A.S. SE TIENT À L'ENTIÈRE DISPOSITION DE LA POPULATION POUR TOUT RENSEIGNEMENT OU INFORMATION

TÉL. 04 94 44 51 30

SENIORS DES SORTIES POUR SE RENCONTRER !

Pour tous les seniors de la Commune, âgés de 65 ans et plus, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) organise de nombreuses animations et sorties tout au long de l'année.

PROGRAMME DES ANIMATIONS 2009

- La traditionnelle « galette des Rois », avec une animation musicale : mardi 13 janvier 2009 à partir de 14h, Espace Robert MANUEL aux Issambres
- Le « goûter de Pâques », avec spectacle : mardi 21 avril 2009 à partir de 14h, Espace Robert MANUEL aux Issambres
- La cérémonie des anniversaires de mariage (50, 60, 65 ans de mariage)
- Le « goûter de Noël » avec spectacle
- Les « colis de Noël », distribués aux personnes de 70 ans et plus, imposables jusqu'à 150 euros et résidant sur la Commune de Roquebrune.

Des excursions d'une journée, en car, avec repas, seront proposées durant l'année. Les destinations ainsi que les dates seront communiquées par voie d'affichage et de presse.

Afin de garantir une bonne organisation de ces activités, les inscriptions doivent être effectuées au plus tôt, pour chacune de ces manifestations. N'hésitez pas à prendre contact pour tout renseignement.

Au Village : C.C.A.S. - Placette Jean SAINT PIERRE (face à la poste)
Tél. **04 94 44 51 30**

A la Bouverie : Mairie Annexe – Tél. **04 94 19 50 28**

Aux Issambres : Mairie Annexe – Tél. **04 94 55 07 16**

Pour les animations se déroulant aux Issambres, un car est mis à disposition, au départ de la Bouverie et du Village, pour les personnes ne disposant pas de moyen de locomotion.



L'allongement de la durée de vie, les difficultés accrues des familles pour s'occuper de leurs anciens dès qu'ils ne sont plus autonomes, le niveau d'exigence des soins... et le sens le plus élémentaire d'humanité, ont conduit la Municipalité à soutenir le projet de réalisation d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.), sur la Commune. Malgré l'opposition autant stupide qu'odieuse des membres du groupe minoritaire de l'ancien Maire de l'époque, ce projet a pu se concrétiser, grâce à la ténacité de Luc JOUSSE. Inauguré le 8 février 2008, cet E.H.P.A.D., après six mois de fonctionnement est d'ores et déjà un succès, tant en termes d'organisation que de fonction-

L'ABOUTISSEMENT D'UNE VOLONTÉ MUNICIPALE

Alors que ce projet était plébiscité par la population, sa mise en œuvre sous l'égide du Maire, Luc JOUSSE, et de son Adjointe aux affaires sociales, Liliane TISSERAND, avait fait l'objet d'un barrage systématique de Jean-Pierre SERRA et de ses séides : refus de la garantie d'emprunt, opposition à son implantation en cœur de Village... La convention tripartite à signer entre l'A.D.E.F., l'Etat et le Conseil Général était même curieusement retardée ! Les élections sont passées avec le résultat que l'on connaît et l'E.H.P.A.D. est maintenant bien ancré dans le paysage sanitaire roquebrunois, à la grande satisfaction de tous.

MISE EN ROUTE DE L'E.H.P.A.D. UN PREMIER BILAN DÉJÀ SATISFAISANT

UNE INAUGURATION SUIVIE D'UN FONCTIONNEMENT PROGRESSIF

Le bâtiment construit et géré par l'association spécialisée, A.D.E.F. Résidences, sur un terrain cédé par la Commune, est d'abord une réussite esthétique. Parfaitement intégré au site, il permet aux familles de pouvoir aisément visiter leurs parents, en cœur de Village. « L'inter-génération » est ainsi assurée, ce qui n'aurait pas été possible si ce bâtiment avait été exilé à la limite communale Nord.

Inauguré en présence de Mme **Françoise SOULIMAN**, Sous-préfet du Var, cet Etablissement est d'une fonctionnalité parfaite. Conformément à la volonté du Maire, 105 lits sont ainsi disponibles, dont 25 pour les personnes frappées d'Alzheimer et 2 « accueils de jour » sont possibles. **Surtout, l'ensemble de ces lits sont éligibles à l'aide sociale, le Maire souhaitant que ces lits soient accessibles aux familles roquebrunoises, même modestes.**

Après une réunion avec le Président du Conseil Général, Horace LANFRANCHI, la convention tripartite a pu être bouclée et signée rapidement, permettant ainsi l'ouverture effective de cet Etablissement au prix convenu, soit 52,61 euros par jour; tarif particulièrement raisonnable par rapport aux établissements de ce type dans la Région.

DES ADMISSIONS ÉCHELONNÉES

La prise en charge se veut humaine, avant tout. Afin de faciliter le contact avec la famille et l'acclimatation du nouveau pensionnaire, le rythme d'admission a été d'une personne par semaine. L'ensemble

du personnel, formé à cet accueil, donne déjà toute satisfaction. Il faut rappeler que 50 emplois directs ont été ainsi créés, sans compter les nombreux emplois indirects générés. Le rythme de croisière étant atteint, à terme, d'autres emplois devraient compléter l'effectif actuel.

« La mise en route de l'E.H.P.A.D. est ma plus grande fierté du mandat écoulé »

« J'ai toujours proclamé, c'était d'ailleurs le sous-titre de notre « guide social », que « Roquebrune a du cœur ». Un élu de proximité, qui aime sa Commune, aime ses habitants. Comment rester insensible à la détresse de personnes âgées, et de leur famille, qui ne peuvent plus rester à leur domicile du fait de leur dépendance physique ou cérébrale ?

*Je suis fier d'avoir littéralement porté, souvent seul et contre mes opposants de l'époque, cet E.H.P.A.D. Après des années d'études, de la cession du terrain à la première pierre en mai 2006, jusqu'à l'inauguration officielle en février 2008, je n'ai pas ménagé mes efforts pour réussir cet Etablissement. Avec le concours personnel du Président du Conseil Général, **M. LANFRANCHI**, auquel je rends hommage pour sa compréhension et son sens de l'humain, c'est maintenant chose faite. J'en suis d'autant plus fier que cet Etablissement respecte, en tous points, mes engagements initiaux. J'espère que **Valérie LETARD**, Secrétaire d'Etat à la solidarité, qui n'avait pu assister à l'inauguration, viendra bientôt nous faire l'honneur d'une visite officielle. »*

Luc JOUSSE

Nicolas GOMEZ

Un jeune photographe roquebrunois de talent

Jeune artiste de talent, Nicolas GOMEZ, qui réside à la Bouverie, a fait de sa passion pour la photographie son métier. Photographe artistique, Nicolas expose dans différentes galeries du Var. Après son exposition « Allées et venues » en septembre dernier à la Chapelle Saint-Pierre de Roquebrune, qui a connu le succès, la prochaine se déroulera à la Galerie Yves CASS de Fréjus, du 18 décembre à la fin du mois de février 2009.

EXPOSITION « INVITATION AUX VOYAGES »

Vous pouvez découvrir ce jeune artiste à la galerie Yves CASS (un artiste Sambracitain) de Fréjus à partir du 18 décembre. L'entrée est libre afin de permettre de découvrir son travail au plus large public.

Cette nouvelle exposition retrace les différents voyages de Nicolas : nombreuses de ses photos ont d'ailleurs été prises en Inde. Il puise son inspiration et ses idées en regardant d'autres personnes vivre, en se plongeant dans une autre culture, un autre mode de vie...Ce moyen, efficace, lui permet de se renouveler et de se retrouver face à lui-même. Chacun de ses reportages photos est également accompagné de textes, complétant les photos par sa sensibilité artistique et poétique. « J'essaie de rendre indissociable photo et texte », précise Nicolas GOMEZ.

Nicolas exposera à nouveau cet été à la galerie Saint-Michel au Village.

Retrouvez tout le travail de Nicolas GOMEZ, ainsi que ses actualités sur son site Internet : www.nico-gomez.book.fr ou contactez-le au : 06 12 28 18 86



« INVITATION AUX VOYAGES » :

"Un instant, un seul. Quelques fractions de seconde à jamais figées.

L'oeil derrière le viseur, ce pouvoir exceptionnel de fixer le temps sur une pellicule, de le capturer dans un boîtier, de lui arracher d'un simple clic un de ces fragments de vie si éphémères.

Un visage, une expression, un regard, une lumière particulière, une scène improbable...tout ce qui s'offre à nos yeux et ne se représentera plus, tout ce qui a pu éveiller notre sensibilité.

Subtiliser un de ces moments uniques et le rendre intemporel, le faire revivre ou le revivre à son goût, le partager ou bien même le garder pour soi, peu importe, il est désormais et à jamais sous nos yeux pour notre plus grand plaisir."

Nicolas GOMEZ

Ecole Municipale de Musique

Ouverture de nouvelles classes

En janvier 2008, de nouveaux cours ont débuté à l'école municipale de musique tellement les demandes étaient nombreuses. Ainsi, en plus des cours de piano, batterie, orgue, saxophone, accordéon et formation musicale, de nouvelles classes sont ouvertes à la Bouverie : guitare électrique, guitare basse, batterie, ateliers de groupes et formation musicale variété jazz.

DE NOUVEAUX PROJETS À L'ÉTUDE

L'Ecole Municipale de Musique projette d'enseigner de nouveaux instruments tels que la trompette, le violon, la flûte traversière et le violoncelle. Toutes demandes ou propositions seront prises en compte, sachant qu'un enseignant diplômé d'Etat (ou ayant un diplôme équivalent) n'interviendra que si quatre élèves, au moins, sont inscrits.



LA POSSIBILITÉ DE JOUER EN CONCERTS

Les ateliers ont été créés afin de donner la possibilité à nos jeunes musiciens de se produire en public. Ainsi, plusieurs concerts avaient été programmés pour la Fête de la musique, en juin dernier, et la Fête de la jeunesse, en juillet dernier.

Devant le succès remporté par nos jeunes musiciens roquebrunois, un autre concert a eu lieu le 5 décembre, à 20h30, à l'Espace Robert MANUEL aux Issambres.

Les ateliers de l'Ecole Municipale de Musique ont accompagné donc les chorales de l'école primaire des Issambres et du collège André CABASSE, avec un répertoire de musiques de variété.

Des musiciens professionnels ont été également présents pour accompagner une partie du répertoire des chorales.



PEINTURE

Jean-Marie FERRER : LES PAYSAGES ROQUEBRUNOIS SUR LA TOILE

Après avoir exposé à de nombreuses reprises sur notre Commune,

Jean-Marie FERRER a choisi d'y installer son atelier, rue Grande au Village, où il présente ses œuvres et y peint régulièrement devant le public.

Depuis toujours passionné de peinture, il exprime grâce à un travail à l'huile et au couteau, sa passion pour les sites et paysages, dont Roquebrune fait bien sûr partie. Sa galerie est une réelle invitation au voyage !

Quelques « étoiles » de chez-nous

Stéphane STEEMAN, humoriste belge... a choisi Roquebrune-sur-Argens



Parmi les enfants du pays, Roquebrune compte de hauts personnages qui se sont illustrés et s'illustrent encore dans bien des domaines. Et la Commune est aussi une terre d'accueil où l'on se sent si bien que beaucoup de personnes, issues des quatre coins de France et parfois d'Europe, viennent apprécier chez nous la joie de vivre. Et les Roquebrunois ne peuvent que s'enorgueillir de les accueillir, sous la protection de leur Rocher tutélaire. Certains d'entre eux, à la personnalité modeste au demeurant, ne jouant jamais les « Tartarin », se révèlent être des célébrités dans leur pays d'origine. Parmi eux, il y a Stéphane STEEMAN.

Certes, pour les plus jeunes générations, ce nom n'est évocateur que parce que leurs parents l'ont peut-être prononcé. Il est belge, donc on pourrait penser qu'il « fait » dans la bande dessinée... Eh bien non.

Son père, **Stanislas-André STEEMAN**, né en 1908 et décédé en 1970 à Menton, fut, déjà très jeune, journaliste à « La Nation Belge », puis auteur de quarante romans policiers dont on a tiré onze films, dont « Le Dernier des Six ». Son roman « Six hommes morts » obtint, en 1931, le Grand Prix du roman d'aventures organisé par les éditions du Masque, puis « Quai des Orfèvres », tiré de « Légitime défense » en 1947, et « L'assassin habite au 21 », lui aussi de **Henri-Georges CLOUZOT**, roman qui fut traduit en plus de vingt langues. Pour la petite histoire, lui-même habitait au 21, Val de la Cambre à Bruxelles.

Pour autant, **Stéphane STEEMAN**, son fils, ne s'illustrera pas sur les traces de son père. Si la fibre artistique s'est bien transmise, c'est dans un tout autre domaine : celui du rire.

Né le 15 janvier 1933, Stéphane révéla rapidement des dons d'imitateur et son père l'encouragea prudemment. En 1950, à 17 ans, il se produisait déjà en première partie d'un spectacle avec les **Frères JACQUES** (et le docteur **BOLDOS**) au cabaret sous les étoiles de... Menton.

De nature pluridisciplinaire, il voulut également s'engager dans la voie du théâtre, puis du music-hall et il fut, d'ailleurs, le premier imitateur d'un homme politique : un premier ministre belge.

Ensuite, il fit quinze ans de radio et de télévision (avec **MARION**, **Pierre TCHERNIA**, **Olivier LEJEUNE**...). Certains se souviendront, sur la RTBF (Radio Télévision Belge Francophone), des « Belges Années » ou du « Zigomaticorama » avec **Pierre TCHERNIA**, ou encore de « Bon week-end », des émissions dans lesquelles de multiples vedettes françaises furent invitées. Il est aussi l'auteur d'une vingtaine d'ouvrages sur l'humour (belge), sur ses souvenirs multiples (**PICASSO**, **PREVERT**, **CHAGALL**...même **MISTINGUETT**) rencontrés à Menton en 1949 !

Quand on parle de **Stéphane STEEMAN**, on pense encore à un personnage incontestablement rattaché à lui : « Madame **GERTRUDE** ». En effet, l'humoriste décida un jour de se costumer en « vieille dame très digne », arborant une blanche chevelure sortie tout droit d'une mise en plis, d'un petit chapeau et d'une voilette. Cette mamie, sa belle-fille Josée (Régine, son épouse) et son petit-fils (qui ne l'était pas) se réunissaient, depuis un salon de thé, pour discuter chaque vendredi soir de

tout et de rien... mais en public... un vrai. S'ensuivirent de vrais moments de pur bonheur que l'on pouvait voir dans une émission qui s'appelait « Bon week-end » et qui était diffusée, grâce à l'arrivée du satellite, en France et même au bout du monde. C'est ainsi qu'en Afrique, on pouvait retrouver, le dimanche, cette savoureuse émission qui rompait avec l'éloignement de l'Europe.

Bien sûr, aujourd'hui, Gertrude a disparu des écrans, mais on peut la retrouver, avec presque la même saveur, dans une BD (eh oui, on y revient quand même) : « Gertrude au pays des Belges » (dessins de **MALIK**, scénario de **STEEMAN**).

Il faut également noter, dans les années soixante, les sketches radiophoniques (canulars), tous plus hilarants les uns que les autres. Par exemple, il téléphona un jour à tous les habitants de la très chic Avenue Louise, à Bruxelles, en leur expliquant que le bourgmestre avait décidé que toutes les plaques de l'avenue, portant le numéro de l'habitation, devaient être obligatoirement similaires, en cuivre, d'une dimension bien précise, fournies par le même artisan de la Commune et surtout hors de prix ! Les réactions provoquées par ce gag sont inoubliables. Stéphane en réalisa pendant neuf ans. C'est évidemment **Francis BLANCHE** qui lui donna l'idée de cet exercice délicat.

Stéphane STEEMAN a aussi un faible pour le personnage de Tintin (il en est le plus grand collectionneur) et pour **Sacha GUITRY**.

De nos jours, au quartier du Blavet, toujours aussi actif, il coule des jours heureux avec son épouse, la comédienne **Régine VERELLE** et sa chienne Roxane. On peut l'apercevoir à l'occasion du Festival de la BD, auquel il participe activement, notamment lors de la vente aux enchères.

Il n'abandonne pas pour autant la Belgique, puisqu'actuellement, il veille à la mise en scène de « L'assassin habite au 21 » (toujours d'actualité) au Théâtre Royal des Galeries, et à l'exposition **Stanislas-André STEEMAN** « Le Maître de l'énigme » à l'Espace Wallonie, à Bruxelles.

Il vient de sortir son vingtième livre, « Ma Belgique à moi »... Elle ne va pas très bien, nous a-t-il confié...

Toponymie de la Commune

Il existe sur le territoire de Roquebrune-sur-Argens, des noms de quartiers, de lieux-dits, qui éveillent la curiosité. Il faut tout d'abord savoir que ces noms sont parfois très anciens. De ce fait, lorsqu'on cherche à deviner leur signification, il est fortement conseillé de s'immerger, de s'imaginer habitant, travaillant dans la Commune dans un passé parfois très lointain.

Par exemple, le faible taux d'alphabétisation du 16^e siècle a grandement déterminé, par leur activité, le nom des rues, dans la zone des Portiques. Ainsi, le moulin communal se trouvait dans la rue du Moulin et la rue des Vergers conduisait aux dits vergers.

Pour créer ces noms, on résumait ce que l'on voyait, ce que l'on voulait mettre en avant, en l'énonçant de la façon la plus claire et nette possible, par quelques mots, en français, en provençal, voire en mélangeant les deux.

- Ainsi le lieu-dit « Terme Renversé » situé dans la forêt de Palayson, près de la maison forestière, tire certainement son origine des bornes milliaires romaines. Celles-ci jalonnaient les routes, ancêtres de nos bornes kilométriques. Leur taille monumentale était en rapport avec l'absence d'urbanisme de l'époque et devaient se voir de loin. Elles portaient également le nom de « terme » ; le « Terme » désignait aussi la délimitation, la fin d'une parcelle ou le début d'une autre. Cette pierre a du par accident, être jetée à bas, d'où le « terme renversé ».

- En ce qui concerne le Col du Bougnon, situé à 154m de hauteur et séparant la partie Village des Issambres, il semblerait qu'il doive son nom au fait que l'on passe du niveau 0 à 154 très rapidement, en quelques virages, comme s'il s'agissait d'une bosse, d'une « Bougne » en provençal. **Jean-Paul MARTIN**, Directeur de publication des Chroniques de Santa Candie, précise qu'il s'agit là d'un des noms de lieux-dits les plus anciens de notre Commune, puisqu'on le trouve mentionné entre 1026 et 1066 dans la « Carta de Sancta Maxima ».

- Le Collet Redon, dans le quartier de la Bouverie, suit à peu près cette logique : il s'agirait d'une colline arrondie, du latin « colla », colline, et « rotundu » rond. On retrouve ces significations dans le « Trésor du Félibrige » de **Frédéric MISTRAL**.

- A la Bouverie, se trouve le lieu-dit nommé « Raphèle », du nom du torrent qui se jette dans le Blavet. Celui-ci tirerait son nom de l'Archange Raphaël et aurait été nommé ainsi afin que les habitants puissent profiter de la Sainte protection de l'archange...

- Le terme de Gratteloup, col qui nous sépare de Ste Maxime et du Muy, est également intéressant. On imagine aisément une histoire effrayante d'attaque d'animaux féroces, comme on peut en voir sur un ex-voto, à la Maison du Patrimoine. Pourtant, la réalité est tout autre. La racine pré indo-européenne « Gr-att », « Grata » en Occitan signifie grès dur et siliceux. Quant à « Lop » ou « Loba » en provençal, il symbolise la montagne; nous avons donc une « montagne en grès dur et siliceux ».

- L'Occitan nous a fourni également quelques noms : Le Blavet, affluent de l'Argens, comporte dans son appellation la nuance qui le caractérise et serait un dérivé de la couleur bleu. Les Combettes, juste avant le rond point des 4 chemins, viendraient de « Comba », dépression de terrain, creux. La Vernède, sur la D7, vient de « Verneda », lieu planté d'aulnes.

- Certains noms comprennent parfois plusieurs significations. Autant La Bouverie est assez simple à définir : « lieu où l'on élève des bœufs ». A l'inverse, le nom des Issambres, d'après le livre de **Georges SEILER**, proviendrait du fait que Les Romains installèrent une vigie à la pointe des Issambres, car ils s'aperçurent que c'était un point stratégique d'où l'on pouvait voir à la fois Fréjus et St Tropez. Le golfe reçut le nom de Sambracitanus sous l'influence des victoires du Général Romain Marius sur les Teutons à Pourrières et sur les Cimbres à Vercelli. Les Cimbres ou Sambres hordes du nord de l'Europe auraient laissé leur nom et la pointe des Issambres prit le nom de Sinus Sambracitanus, puis par dérivation, Issambres.

- Mais il existe également une version provençale de l'origine du nom, car « Sambro » signifie aussi « creux de roche » et donc calanque.

Ces quelques exemples montrent combien les noms des lieux et quartiers sont importants, évocateurs et recherchés. Ils permettent parfois de retrouver ainsi des pans de l'histoire de la Commune, car ils font partie de notre mémoire collective.

Exposition à la Maison du Patrimoine

La vie scolaire d'autrefois mise en avant

La Maison du Patrimoine recherche, pour son prochain concours photos, à partir du 1^{er} février, des photographies liées à la scolarité, à l'école et à ses souvenirs. Trois thèmes seront abordés : enfants, adultes et « anciens ».

Outre les photographies, des anecdotes ou des objets se rapportant à ce sujet sont recherchés pour pouvoir compléter cette exposition : les visiteurs désigneront ensuite le plus émouvant ou le plus drôle.

Retirage actualisé du livre

« L'histoire de Roquebrune-sur-Argens/Les Issambres »

Avec près de 400 illustrations de cartes postales et de photos anciennes, cet ouvrage a été réalisé en 1996 par une équipe de

Roquebrunois passionnés. Il fait revivre l'histoire de la Commune depuis le début du siècle, au fil de ses nombreuses activités humaines et de ses traditions provençales. Cet ouvrage a été remanié et actualisé. Il est disponible à la Maison du Patrimoine au prix de 28 euros (par chèque uniquement).

RENSEIGNEMENTS :

La Maison du Patrimoine - Impasse Barbacane - 83520 Roquebrune-sur-Argens

Heures d'ouverture : du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h - Tél : **04 98 11 36 85**

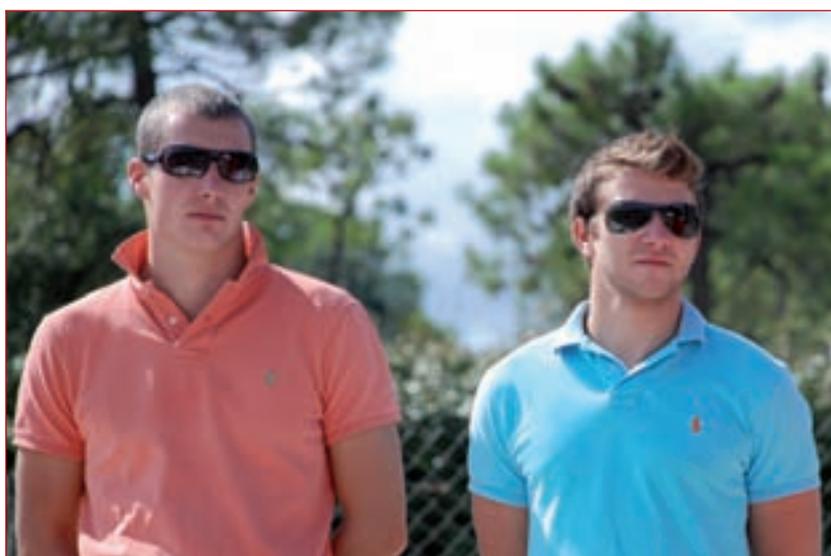
Roquebrune Motors Show 2008

Des moments forts inoubliables !



Le 14 septembre, la Commune de Roquebrune organisait, en collaboration avec l'association « Scuderiazura », la première édition du « Roquebrune Motors Show ». Le succès de cet

événement lui présage une longue vie à la Bouverie ! Près de 5000 personnes se sont déplacées pour admirer les célèbres voitures au cheval cabré, et autres véhicules de prestige...



DEUX INVITÉS D'EXCEPTION

Tout d'abord, **Kévin CUOCCO**, vainqueur de l'émission Koh Lanta 2007 et, surtout, pilote de karting était le parrain d'honneur de cette manifestation automobile.

Le pilote, **Julien JOUSSE**, qui a tout récemment décroché le titre de Vice-champion 2008 World series 3.5, a activement participé au Roquebrune Motors Show, aux côtés de Kévin : course de karting, séance d'autographes, remise des lots pour la tombola...



DÉMONSTRATION DE PILOTAGE !

Kévin CUOCCO, Julien et Maxime JOUSSE mènent la vie dure à leurs engins avant de laisser la piste aux enfants et leurs parents.

Une piste de karting éphémère mais exceptionnelle ! 1000 bottes de pailles ont été mises en place par les 25 bénévoles, au complexe Jacques CALANDRI, pour pouvoir offrir un terrain de jeu unique aux petits et aux grands.



DES STARS SOUTIENNENT LE ROQUEBRUNE MOTORS SHOW !

Congratulation suprême ! Les célèbres pilotes **Jean RAGNOTTI, Gérard LAROUSSE et René ARNOUX** ont fait part de leur soutien aux organisateurs par vidéo.



LES MINIATURES ÉTAIENT AU RENDEZ-VOUS !

Dans la salle Suzanne Régis, les maquettes de Ferrari de **Jean-Paul GOSSET**, passionné de « la scuderia » depuis 25 ans, faisaient de la concurrence à la dizaine de marques automobiles venue présenter, grandeur nature, de nombreux véhicules de prestige pour l'occasion.



UNE JOURNÉE AU PROFIT DE « JUSTINE MA RAISON D'ÊTRE » !

Justine est une jeune Roquebrunoise atteinte d'une maladie génétique rare, le syndrome d'Apert, qui touche un enfant sur 100 000 en France. Cette maladie nécessite des soins chirurgicaux spécifiques pour lui permettre de bénéficier d'une qualité de vie optimale. La Municipalité, les organisateurs et la « Scuderiazzeria » ont remis à l'association « Justine ma raison d'être », en présence de tous les bénévoles, la recette de la buvette et de la tombola, organisée à cette occasion, soit un chèque d'une valeur de 3000 euros.



LES DEUX MOMENTS FORTS DE CETTE JOURNÉE SPORTIVE

Ferrari, Lamborghini, Porsche, Subaru... ont fait vrombir leurs moteurs pour le plus grand plaisir des visiteurs, petits et grands.

Enfin, la star de la journée, une Formule 1 Arrows de 2002, mise généreusement à disposition par AGS Formule 1, était présentée au public, avant d'assister en direct, sur écran géant, au Grand Prix de Monza (Italie).

La Commune remercie toutes les personnes qui ont œuvré pour que cette journée soit réussie : les organisateurs, les bénévoles, les nombreux partenaires et les exposants.

A NOTER DANS VOS AGENDAS :
L'édition 2009 aura lieu sur deux jours, les 29 et 30 août.

Roc d'Azur 2008

Nouvelle édition réussie !



Cette année, le Roc d'Azur a fêté ses 25 ans. Roquebrune-sur-Argens a mis à nouveau à disposition son territoire remarquable, une invitation à la découverte entre terre et mer... Mais en obtenant une meilleure mise en avant de la destination « Roquebrune ».

Parmi les 3 Communes sur lesquelles se déroule le Roc d'Azur, Roquebrune accueille à elle seule 80% du parcours de la plus grande manifestation de VTT au monde ! Ainsi, le Rocher de Roquebrune, les rues du Village, le Col du Bougnon, la plage de La Gaillarde ont été le « terrain de jeu » des participants.

Les tracés des parcours, à la fois techniques et superbes, sont rendus possibles grâce, notamment, à la volonté de nombreux propriétaires terriens privés et près de 150 bénévoles roquebrunois issus du tissu associatif, dont le Comité Communal des Feux de Forêts, ainsi que les services de la Ville qui se mobilisent chaque année, pour la sécurité et le confort des 16000 participants du Roc.

Notons que cette année, sous l'impulsion du Maire, **Luc JOUSSE**, une attention particulière a été portée à la protection et à la mise en valeur de la partie roquebrunoise et fréjusienne du Massif des Maures, sa flore et sa faune, avec la création d'une association « Roque d'Azur », présidée par **Gilbert SERIGNAC**, partenaire de l'événement et soutenue financièrement par Sportys, l'organisateur.

LES JEUNES ROQUEBRUNOIS ONT PARTICIPÉ AU « GÉNÉRATION ROC »

En octobre dernier, le Roc d'Azur parcourraient les terres roquebrunoises, fortement appréciées des VTTistes. Comme tous les ans, à l'occasion de cette manifestation sportive mondiale, le service Sport-Loisirs-Jeunesse a offert aux jeunes la possibilité de participer à cette grande fête qu'est le Roc d'Azur !

A l'occasion de la course « Génération Roc 2008 », une cinquantaine de Roquebrunois inscrits à l'école municipale des sports et au Centre de Loisirs ont pris le départ. Ils sont alors partis pour 8 kilomètres d'intenses efforts à travers la base nature de Fréjus en longeant les bords de l'Argens.

Toute l'équipe pédagogique était présente pour encourager et accompagner les jeunes sportifs sur le parcours. A leur arrivée, les efforts des jeunes furent récompensés par la dotation d'un t-shirt en souvenir de cette belle journée.

On peut noter les belles performances des Roquebrunois : **Costa MERVEILLE** a fini la « Génération Roc » en 22min51sec, **Maxime CLARHAUT VERPELEGHIER** a quant à lui fait le tour en 25min52sec et **Antoine COMTET**, en 25min54sec.

LA « TRIBUNE » FÉLICITE TOUS CES JEUNES SPORTIFS.

Décembre 2008 – Mars 2009

SPECTACLES - THÉÂTRE

- ✓ **Spectacle de Noël par l'association A.V.E.C.**
le dimanche 14 décembre – Espace Robert MANUEL, aux Issambres
- ✓ **Spectacle DANI-LARY – MAGIE** le mercredi 31 décembre à 20h30
Espace Robert MANUEL, aux Issambres. Réveillon de la Saint-Sylvestre et dîner spectacle dansant avec le magicien **Dani LARY**, régulièrement vu à l'émission télévisée « Le plus grand Cabaret du Monde ».
Réservation obligatoire avant le 27 décembre et tenue de soirée exigée.
Tarif : 150 euros sur réservation (158 euros autres points de vente)
Organisé par le service municipal de Animation-Festivités et « Sud-Est Productions ».
Renseignements et réservations : Christelle CAMUS
Tél. 06 03 43 45 91
- ✓ **Spectacle « Rêve autour du Monde », par l'association « En Plein Cœur », les samedis 31 janvier et 7 mars 2009, à 20h30, salle Molière – Tarif : 5 euros**
- ✓ Pièce de théâtre « La fille du puisatier », le dimanche 15 mars 2009 à 17h, Espace Robert MANUEL, aux Issambres.

VŒUX DU MAIRE

Luc JOUSSE, Maire de Roquebrune-sur-Argens, présentera ses vœux à la population :

- ✓ le mardi 9 janvier 2009, salle omnisport Maurice CALANDRI, au Village, à 18h30.
- ✓ le mardi 13 janvier 2009, Espace Suzanne REGIS de la Bouverie, à 18h30.
- ✓ le vendredi 16 janvier 2009, Espace Robert MANUEL, aux Issambres, à 18h30.
- ✓ Vœux aux nouveaux arrivants Roquebrunois, le mardi 27 janvier 2009 à 18h30, Espace Robert MANUEL, aux Issambres.

CONFERENCE

- ✓ « **De Cézanne à Picasso, chefs d'œuvres de la Galerie VOLLARD** », par **Bernadette REGUIS**, Chargée de conférence des Musées Nationaux, le dimanche 18 janvier 2009 à 17h, salle MOLIÈRE. Entrée libre.
- ✓ « **Religion et modernité** », par **Raphaël LIOGIER**, Professeur, Directeur de l'Observatoire du Religieux, Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, le dimanche 15 février à 17h, salle MOLIÈRE. Entrée libre.
- ✓ « **L'autisme : représentations culturelles et avancées médicales** », par le Professeur **François POINSO**, Directeur du Centre Ressources Autisme de la région P.A.C.A./ Marseille, le dimanche 29 mars à 17h, salle MOLIÈRE. Entrée libre.

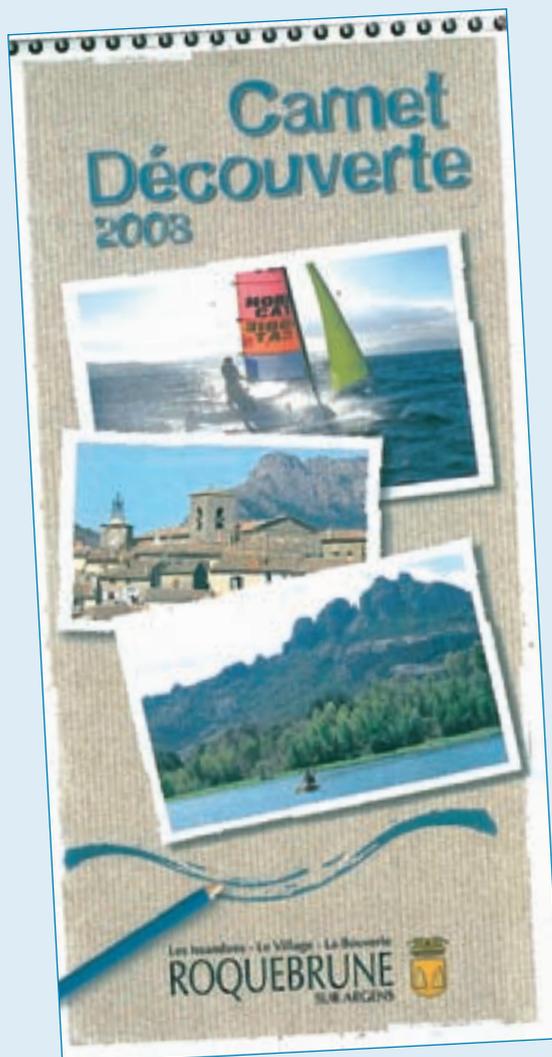
SPORTS - LOISIRS

- ✓ **Compétition qualificative pour les Championnats de France**, le dimanche 14 décembre, au Centre Equestre Les Murettes.
- ✓ **Tournoi caritatif de tarot** organisé par « La Poignée du Rocher », en faveur de la lutte contre le cancer, le dimanche 4 janvier à 14h, salle MOLIÈRE. Renseignements : Tél. 04 94 81 45 21 ou 04 94 40 08 91

- ✓ **Championnat de France de tarot**, organisé par « La Poignée du Rocher », le samedi 17 janvier à 14h, Espace Robert MANUEL, aux Issambres. Renseignements : Tél. 04 94 81 45 21 ou 04 94 40 08 91
- ✓ **Finale régionale de tarot** organisée par « La Poignée du Rocher », le samedi 7 février à 14h, salle MOLIÈRE. Renseignements : Tél. 04 94 81 45 21 ou 04 94 40 08 91
- ✓ **Tournoi régional de tarot** organisé par La Poignée du Rocher, le dimanche 22 février à 14h, salle de la Batterie aux Issambres. Renseignements : Tél. 04 94 81 45 21 ou 04 94 40 08 91
- ✓ **Course de Côte du Col du Bougnon**, le dimanche 29 et le lundi 30 mars (date à confirmer)

BALADES ET VISITES

- ✓ **Découverte des orchidées tropicales**, tous les vendredis à 10h, aux « Orchidées Vacherot ». Tarif : 3 euros et gratuit pour les -15 ans.
- ✓ **Stage de culture aux « Orchidées Vacherot »**, le vendredi après-midi sur réservation. Tarif : 30 euros.
- ✓ **Balade gourmande** le samedi 7 février de 9h30 à 12h. Tarif : 4 euros par personne et gratuit pour les 12 ans. Renseignements : Tél. 04 94 19 89 89
- ✓ **Balade nature commentée « Les mimosas du Vallon de la Gaillarde »**, les lundis 9, 16, 23 février 2009 et le lundi 3 mars 2009, à 14h30. Tarif : 8 euros pour les adultes, 4 euros pour les 8-12 ans et gratuit pour les -8 ans. Renseignements : Tél. 04 94 19 89 89



« Les Ateliers des Amis d'Ailleurs » Des cours de français aux Issambres

Vivre dans un pays sans en pratiquer la langue est très difficile.
Il y a des codes à connaître et des cultures à respecter, de part et d'autre.



L'association « Les ateliers des Amis d'Ailleurs », implantée au Village Provençal des Issambres, propose des cours de français pour adultes et étudiants. Ainsi, les participants, qu'ils soient déjà francophones ou non, peuvent parfaire leurs connaissances et leur expression en français. Préparation d'examen, renforcement scolaire, diplômes de langue française ou tout simplement immersion dans le quotidien, ce sont déjà plus de 150 personnes, toutes nationalités confondues, qui prennent part à des cours à la fois conviviaux et sérieux, durant l'année, en mini groupes ou en cours particuliers, chacun à leur rythme et selon leurs besoins. Les cours, les sorties culturelles, les moments de rencontres internationales sont à découvrir sur le site Internet de l'association.

Pour en savoir plus : Les Ateliers des Amis d'Ailleurs
Caroline HELLET-FERRET – Formatrice FLE – diplômée AFPA 2000
Le Village Provençal – 83380 LES ISSAMBRES – 06 68 56 54 59
*www.sunny-funny-french-language.com – caroline.hellet@free.fr

Corso Fleuri Saute-Messugues Un grand projet en perspective !

Il y a quelques mois, la Maison du Patrimoine a organisé une exposition photographique sur les corsos fleuris d'antan à Roquebrune. L'engouement pour cette exposition a donné des « ailes » à certains, et naissance à une nouvelle association : « Corso Fleuri Saute-Messugues Roquebrune » (C.F.S.M.R.).

Aussi, lors du dimanche de Pâques, le 12 avril 2009, les Roquebrunois et Roquebrunoises pourront revivre, et pour les plus jeunes, découvrir, le célèbre défilé de chars fleuris.

Pour mener à bien la manifestation, les organisateurs recherchent, dès le début de l'année 2009, des menuisiers et feronniers, ainsi que des volontaires pour la construction des chars. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues !

Renseignements :
René CORGNOLO – Tél. 06 81 82 32 73 ou Marie-Claude GUERIN
Tél. 06 72 94 82 76
Maison du Patrimoine – Tél. 04 98 11 36 85

Vous pouvez adhérer (15 euros) ou devenir bénévole en envoyant vos coordonnées à :
Association Corso Fleuri
Maison du Patrimoine
Impasse Barbacane
83520 Roquebrune-sur-Argens



Stage de danse Une première réussie !

Le 15 novembre dernier, une nouvelle manifestation de danse, « Les traces de danse », a connu un franc succès.

Durant une journée à la salle de danse du village, une vingtaine d'adolescentes, de 12 à 20 ans, ont participé à un stage de hip-hop organisé par le Comité Départemental de Danse du Var, en partenariat avec la Commune de Roquebrune-sur-Argens, l'Association « Extrava'Danse » et le Conseil Général du Var.

Un spectacle exceptionnel à l'Espace Robert Manuel aux Issambres



a clôturé ce stage auquel plusieurs écoles de jazz et de danse contemporaine de la région, lauréates de divers prix, ont participé : l'association roquebrunoise « Extrava'Danse », Studio Intemporis (Six-Fours), Etoiles de rue (Bandol), Studio Jazz Sylvie HECQ (Toulon), Studio Attitude (La Crau), La Salle (Draguignan).

La « Tribune » remercie et félicite les danseurs amateurs talentueux qui ont participé à cette journée sportive et conviviale.

Le vieil homme du Rocher

« Tout là-haut, sur le Rocher de Roquebrune, vivait un vieil homme. Il était tout seul, mais la solitude ne lui pesait pas. Régulièrement, les promeneurs venaient le saluer. Et puis, il y avait ce petit garçon qui venait souvent le voir. Il apportait à chaque fois une pomme à son ami, et restait de longs moments à lui parler de ses copains et de l'école. Le vieillard lui apprenait plein de choses concernant la nature et les animaux.

Vers Noël, le petit garçon ne montait plus. C'est le vieil homme qui descendait au village, humer les senteurs qui lui rappelaient les Noëls de son enfance. Qu'il les aimait les 13 desserts !... Et la pompe à l'huile de sa mère ! Un vrai poème...

Hélas, cette année il ne pourrait pas descendre ; il se sentait bien trop fatigué. Il voyait Noël approcher avec une grande tristesse.

Un jour, il entendit un sifflement qu'il connaissait bien, et il vit arriver le petit garçon tout guilleret. « Je ne t'ai pas vu au village » lui dit l'enfant, « alors je suis monté prendre de tes nouvelles ». « Tu sais, c'est Noël demain ».

Ils s'assirent sur une pierre, et tout en profitant des doux rayons du

soleil d'hiver, ils discutèrent longuement.

« C'est l'heure de redescendre » dit subitement le vieil homme, « tu vois, le soleil va disparaître à l'horizon, et ce soir c'est la veillée de Noël ». « Justement », répliqua le garçon, « j'ai pensé à toi » ! Il ouvrit son sac à dos, et en sortit une feuille de papier et un pain d'épices. « C'est pour toi », dit-il à son ami, « joyeux Noël », puis il s'en alla le cœur léger. Il se retourna, « cette nuit, quand tu entendras les cloches, tu penseras à moi. »

Le soir, le petit garçon se coucha heureux, en rêvant aux cadeaux du lendemain. Le carillon des cloches le réveilla au beau milieu de la nuit. Sa pensée alla vers le vieillard. « Je suis content » pensa-t-il, « il peut aussi fêter Noël ».

Mais ce qu'il ne savait pas, c'est qu'à cette heure-ci, son ami ne pensait plus à lui. Rompu par les émotions de la journée, il dormait à l'ombre du rocher, rempli de bonheur, en serrant fort sur son cœur un dessin d'enfant qui lui rappelait les crèches d'antan, et un pain d'épices qui fleurait bon les senteurs de Provence. »

Par Liliane GINTER

Recette

La pompe à l'huile de Noël (ou gibassié)

La pompe de Noël doit toujours être rompue, et pas coupée, si l'on ne veut pas être ruiné dans l'année ! Recette traditionnelle de la cuisine provençale, elle fait partie des 13 desserts de Noël.

INGRÉDIENTS POUR 2 POMPES À L'HUILE (10 PERS) :

- 1 kg de farine
- 300 g de sucre fin
- 20 cl d'huile d'olive
- 20 g de levure fraîche de boulanger
- 4 cuillères à soupe d'eau de fleur d'oranger
- 1 grosse pincée de sel
- 30 cl d'eau tiède environ
- 1 jaune d'œuf battu

Préparation : 30 min + 4 h de pose

Cuisson : 30 à 35 min

LA RECETTE :

- Diluez la levure dans 5 cuillères à soupe d'eau tiède. Laissez lever 10 à 15 min.
- Mettez la farine sur le plan de travail, ajoutez le sucre, mélangez avec la main.
- Faites un puits au milieu et versez la levure qui a gonflé, la pincée de sel et l'huile d'olive. Commencez à mélanger avec les mains en ramenant la farine vers le centre.
- La pâte, pour l'instant, n'a pas encore de consistance. Faites de nouveau un puits au milieu, et ajoutez les 3/4 de l'eau tiède. Pétrissez fortement en farinant le plan de travail. Ajoutez le restant d'eau si nécessaire. La pâte doit être très souple, la quantité d'eau dépend donc de la qualité de la farine.



- Mettez la boule de pâte dans un saladier fariné, couvrez d'un torchon, laissez lever 2 heures dans une pièce pas trop froide.
- Séparez la pâte en deux morceaux, étalez-les sur environ 1,5 cm d'épaisseur en leur donnant une forme ovale ou ronde. Posez chaque gibassié sur une plaque à pâtisserie préalablement huilée.
- Avec des ciseaux, faites des entailles parallèles sur les côtés et élargissez-les avec les doigts.
- Couvrez les plaques d'un torchon et laissez lever encore 2 heures.
- Allumez le four thermostat 7 (220°). Badigeonnez les pompes de Noël avec un pinceau imbibé de jaune d'œuf.
- Mettez au four 30 à 35 min. Surveillez la cuisson vers la fin, couvrez de papier aluminium si elles se colorent trop.

Ceux qui le souhaitent peuvent ajouter des petits grains d'anis dans la pâte.

JOYEUX NOËL À TOUS !

Photo du mois

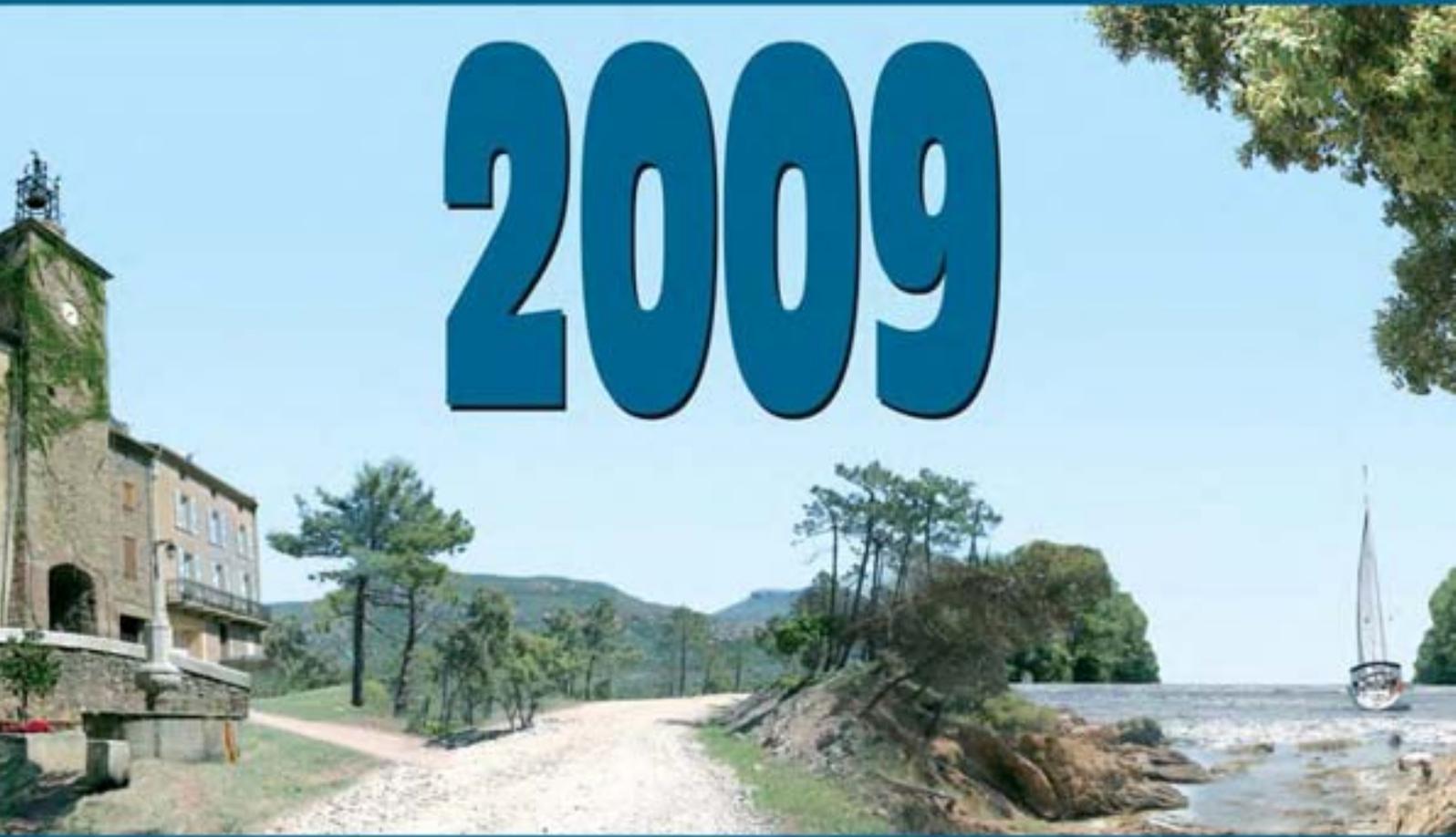


Fontaine au Village

**RETROUVEZ LES RECETTES DE CHANTAL
SUR WWW.RECETTES2CUISINE.FR**

LUC JOUSSE
& LE CONSEIL MUNICIPAL
VOUS PRÉSENTENT
LEURS MEILLEURS VŒUX POUR

2009



Les Issambres - Le Village - La Bouverie

ROQUEBRUNE
SUR ARGENS

